



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Conférences des Parties Régionales

Mode opératoire pour la phase de diagnostic

Secrétariat général à la planification écologique

Version du
17/11/23

La planification écologique est une méthode globale permettant d'agir de façon coordonnée avec tous les acteurs de la transition



Le plan d'action de tous les Français pour réussir la transition écologique

- 5 enjeux environnementaux
- 6 thématiques, déployées en 22 chantiers opérationnels

- Financement
- Différenciation territoriale
- Emplois, formations, compétences
- Transition juste et mesures d'accompagnement
- Sobriété
- Services publics exemplaires
- Numérique et données

Les travaux de planification écologique ont permis de construire un plan qui donne de la visibilité à l'action pour 2030



Un plan complet, qui ne se limite pas à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais apporte aussi les solutions pour **enrayer l'effondrement de la biodiversité, gérer durablement nos ressources naturelles** (eau, biomasse, foncier) et **s'adapter** au changement climatique

Un plan collectif, qui associe l'État, les entreprises, les collectivités locales et qui tient compte de la réalité du quotidien des Français et des spécificités de chaque territoire, notamment des territoires ultra-marins

Un plan cohérent avec notre stratégie de réindustrialisation et de souveraineté, car il va permettre de créer des emplois dans tous les domaines de la décarbonation, contribuer à notre croissance économique, permettre de réduire nos dépendances aux énergies fossiles importées et d'implanter de nouvelles productions sur notre sol

Un plan concret, qui repose sur des leviers tangibles, permettant un choix éclairé des actions à déployer sur les territoires de la COP



La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Un enjeu d'intégration des spécificités de chaque territoire dans le plan national pour que les deux exercices (national et territorial) soient mis en cohérence et se nourrissent mutuellement

Un enjeu d'harmonisation des démarches infra régionales existantes, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux

Un enjeu d'appropriation au niveau territorial de la nécessité de la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources et de l'impact spécifique à chaque territoire

Un enjeu de mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré

Un objectif d'accélérer la mise en œuvre des actions qui relèvent des compétences des collectivités territoriales

La COP régionale permet d'engager une discussion à l'échelle de la région pour un plan d'actions territoriales cohérent et partagé

La déclinaison régionale de la planification écologique

Points de sortie :

- Des objectifs de réduction de GES, de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de gestion des ressources régionalisés et des trajectoires associées
- Un plan d'actions des collectivités territoriales pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs d'ici 2030

L'exercice de COP annuelle permettra une réévaluation périodique des actions

Un travail collectif tenant compte de l'ensemble des compétences des collectivités

Dispositif de gouvernance :

- Animation préfet et président de région
- Mobilisation de l'ensemble des collectivités, de l'échelon régional à l'EPCI ou commune
- Contribution, lors du débat, des parlementaires, des représentants des secteurs économiques et associatifs

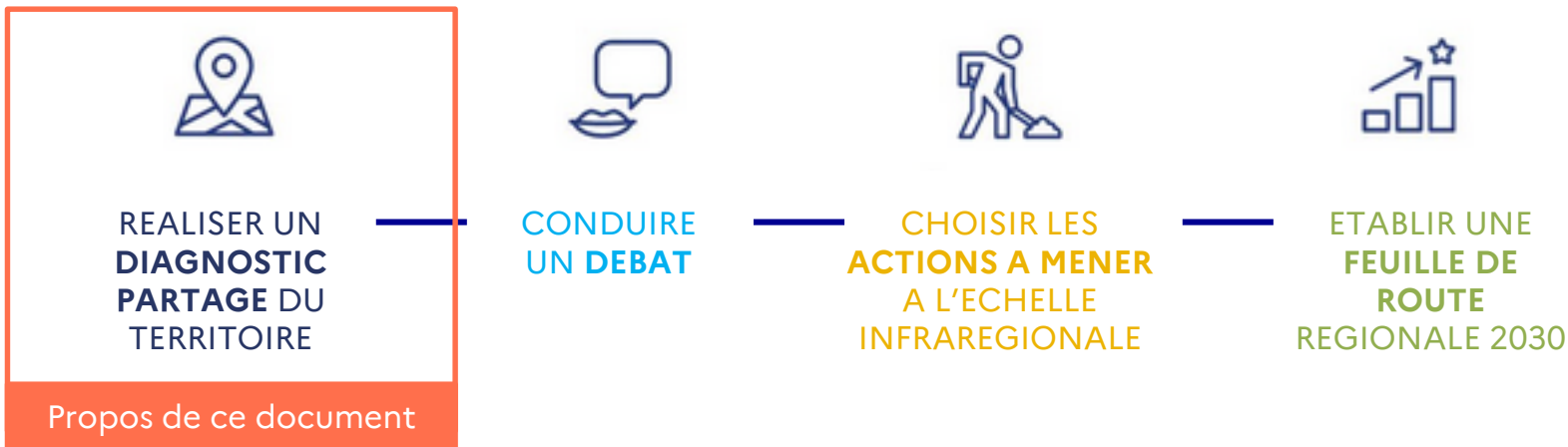
...en cohérence avec les travaux en cours

Exemples :

- Comités Régionaux de l'Energie
- Plan Eau
- Comités régionaux forêt-bois
- Comités régionaux traitant des sujets agricoles et alimentaires (dont sujets Formation)
- Comités régionaux de la biodiversité
- Adaptation au changement climatique
- Rénovation des établissements scolaires

La COP régionale commence par un temps clé de diagnostic du territoire, sur le même modèle que la planification nationale

Les 4 étapes d'une COP régionale :



Cette démarche est complémentaire et non exclusive des travaux et outils de planification et suivi existants au niveau des territoires. Elle vise à créer un cadre commun permettant une bonne itération entre les niveaux nationaux et territoriaux, qui permettra de consolider les stratégies à ces différents niveaux.

Objectifs de ce document

- Présenter l'approche suggérée pour la phase de diagnostic de la COP régionale
- Détailler les outils et analyses mis à disposition par le SGPE pour alimenter ce diagnostic

Approche pour le diagnostic du territoire

Objectifs de la phase de diagnostic de la COP

Constater les **priorités de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources** à l'échelle des territoires

Enrichir l'appropriation territoriale des **enjeux (dont impacts du changement climatique), ambitions et point de départ** des actions des collectivités

Structurer la phase de débat à venir et en identifier les **priorités et principaux enjeux**

Livrables attendus

1

Partage de **la marche à franchir par levier** pour atteindre les objectifs 2030, tels qu'illustrés par la déclinaison régionale du panorama des leviers

2

Recueil des **actions des collectivités réalisées et en cours par levier** de décarbonation, préservation de la biodiversité et gestion des ressources

3

Diagnostic régional sur la base des retours des collectivités et expertises

Une approche en trois temps pour établir le diagnostic du point de départ et donc un référentiel commun en vue du débat

Etape 1 : Compréhension des enjeux et ambitions en cohérence avec l'objectif national

Principaux leviers de baisse de GES, préservation de la biodiversité et gestion des ressources tenant compte des spécificités du territoire

« Il faut réduire de 1MtCO₂e grâce au levier électrification des voitures »

Traduction en ordres de grandeur physiques concrets et mesurables

«... cela revient à avoir un parc de véhicules électriques de 541k de voitures en 2030 vs. 28k en 2022 »

Etape 2 : Recueil et prédiagnostic par les collectivités de leurs actions

Pour chaque collectivité (région, département, EPCI) :

Recueil des actions de la collectivité en cours ou contractualisées (avant 2024) sur chaque levier

« Dans cet EPCI, 50% des communes déploient une infrastructure de recharge, et 25% ont mis en place d'autres mesures avantageant la mobilité électrique »

Prise de recul et diagnostic de la mesure de son action au regard de l'ambition

« ...l'action de l'EPCI sur ce levier est perçue par elle-même comme partielle »

Etape 3 : Diagnostic global élaboré par l'ATE et la région et préparation des débats

Synthèse globalisée à la maille de la région du recueil des actions et des diagnostics, par les services de l'Etat en région et la Région

« Dans la région, il y a un consensus pour estimer l'action des collectivités comme encore partielle sur le levier des véhicules électriques »

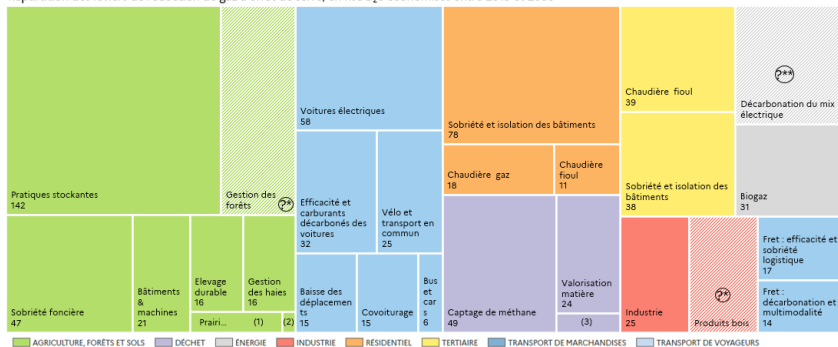
Préparation des débats en fonction des sujets clés qui émergent du diagnostic global

« Il est proposé d'utiliser la phase de débat pour discuter comment sécuriser l'atteinte de l'objectif d'électrification des véhicules, par exemple par des actions nouvelles sur les IRVE, incitations indirectes et l'électrification des flottes des collectivités »

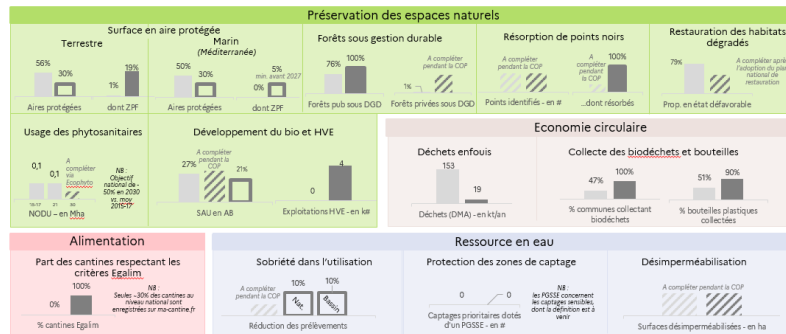
Etape 1 : La compréhension des enjeux et ambitions est aidée de la déclinaison régionale des panoramas des leviers

Panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



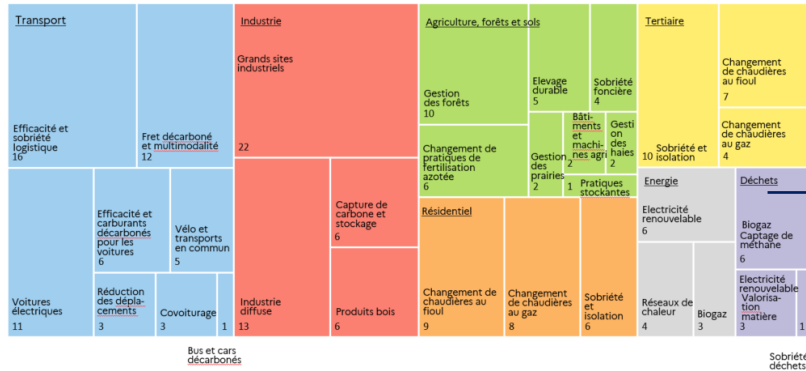
Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources



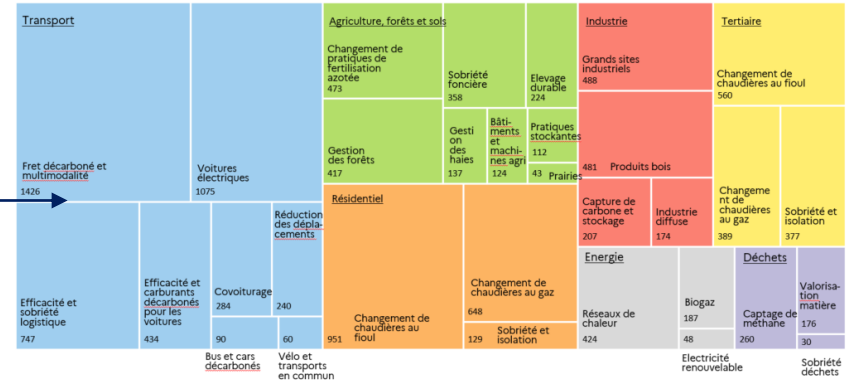
Une déclinaison régionale du panorama des leviers national a été établie par le SGPE, comme base de discussion du diagnostic

Le SGPE a élaboré un modèle pour calculer les objectifs différenciés territorialement compatibles avec les objectifs nationaux, pour servir de base de discussion

National : leviers 2030 en MtCO2e (écart entre 2019 et 2030)



Région exemple : leviers 2030 en ktCO2e (écart entre 2019 et 2030)



Plus de précisions dans l'annexe « Zoom sur la méthode de régionalisation du panorama des leviers »

Comment interpréter le panorama des leviers régionalisé fourni par le SGPE ?

Une **estimation innovante** de la contribution régions à l'effort collectif de réduction des GES

Des ordres de grandeur de **leviers les plus impactant pour la région et implications physiques** (nombre de véhicules électriques, de rénovations, ...)

En restant proche des citoyens, une **approche qui garantit une cohérence d'ensemble** et l'atteinte effective des objectifs nationaux

Qu'est ce qui est attendu de la phase de diagnostic de la COP régionale ?

- **Comprendre et s'appropriier les enjeux** de décarbonation à horizon 2030 par grande thématique
- **Comparer aux objectifs** pris dans les différents documents de stratégie territoriale

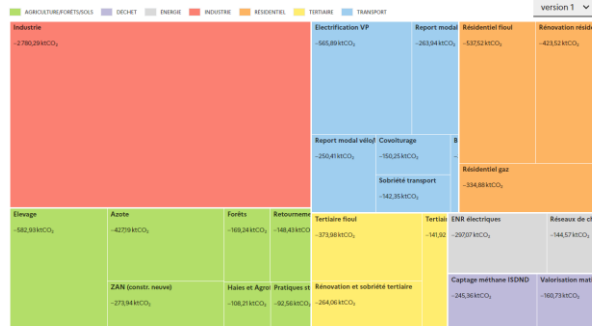
La méthode de panorama des leviers et le diagnostic permettent à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre en phase suivante au débat et d'identifier les plans d'actions à améliorer pour y parvenir

Un outil d'animation du panorama des leviers régionalisé vous accompagnera tout au long de la COP

Visualisation de la déclinaison régionale du panorama des leviers

Voici le flux annuel de baisse des émissions de GES par rapport à 2019 que vous devez atteindre en 2030. À partir de ce tableau et grâce à l'outil suivant, réalisez votre diagnostic territorial.

Total d'objectif de baisse des émissions de GES : 8 909,84 ktCO₂e



Réalisez votre diagnostic territorial →

Traduction en ordres de grandeur physiques

Transport de voyageurs

Véhicules électriques

Objectif à atteindre en 2030

521 ktCO₂e d'émissions évitées en 2030 par rapport à 2019

Ce qui représente

246,8 millions de véhicules électriques dans le parc régional en 2030

Simulateur

0

Ce qui représente

3,2

Levier

Le levier porte sur l'électrification du parc e véhicules particuliers (ambition nationale d 15 % de véhicules électriques en 2030), en remplaçant progressivement les véhicules le plus anciens.

Ordre de grandeur

Pour ce levier, les kilotonnes équivalent CO (ktCO₂e) d'émissions évitées sont traduites titre illustratif en milliers de véhicules électriques dans le parc régional.

Données disponibles sur le parc régional de véhicules électriques :

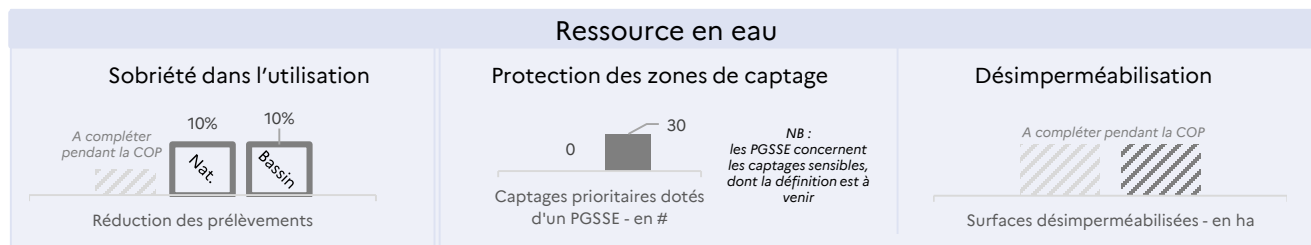
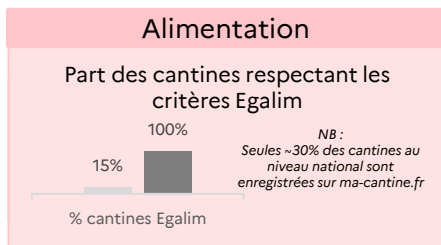
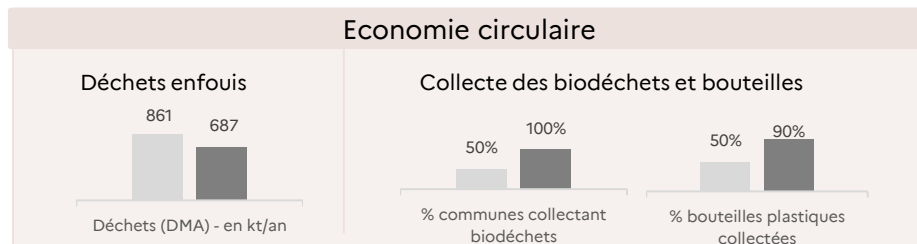
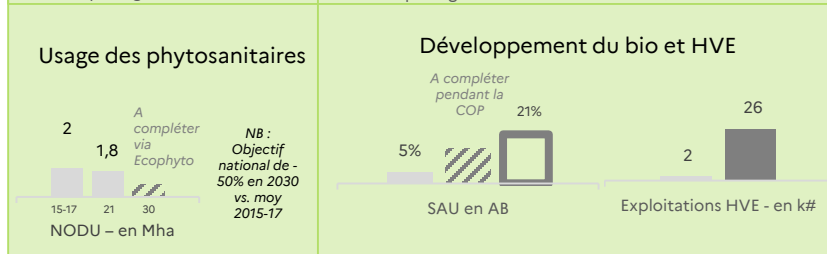
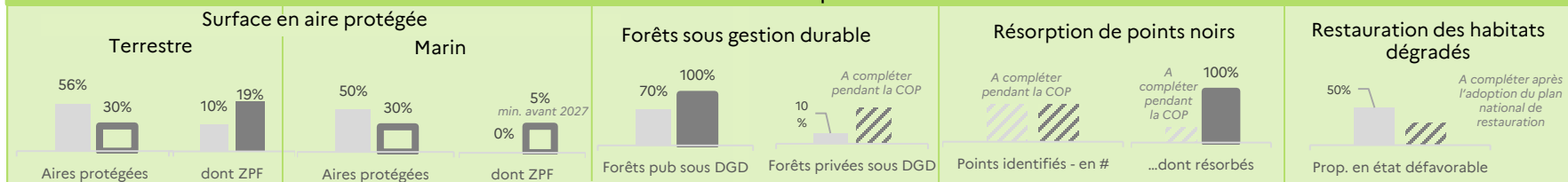
+ en 2019 : 3,2 milliers de véhicules

[Lire la suite](#)

https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/?mtm_campaign=email-diffusion-cop&mtm_kwd=public

L'analyse porte aussi sur la biodiversité et la gestion des ressources – ex. pour *une région test*

Préservation des espaces naturels



Qu'est ce qui est attendu de la phase de diagnostic sur la préservation de la biodiversité ?

- **S'appuyer sur les diagnostics régionaux préexistants**, notamment ceux établis dans les SRB récentes, mais aussi dans les documents d'urbanisme stratégiques et opérationnels (par ex avec les coefficients de biotope de surface, trames verte et bleue, résorption des points noirs, qui y figurent, etc.)
- **Identifier les besoins supplémentaires de connaissance**, dans la perspective de l'entrée en application du Règlement européen de la Restauration de la nature (mesure 19 de la SNB)
- **Approfondir le diagnostic sur les actions déjà engagées par les collectivités, dans l'approche décloisonnée de la planification écologique**, et qui concernent l'ensemble des leviers identifiés par le SGPE, en renseignant notamment les indicateurs pertinents et les plus efficaces au regard des pressions régionales
- **Territorialiser la SNB selon les enjeux pertinents dans la région (cf. document chapeau SNB), en déclinant les objectifs, les actions et les indicateurs à l'échelle pertinente.**

La méthode de panorama des leviers et le diagnostic permettent à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre en phase suivante au débat et d'identifier les plans d'actions à améliorer pour y parvenir

Au total, le diagnostic porte sur 43 leviers transverses aux défis environnementaux

Panorama des leviers de décarbonation

Panorama des leviers de biodiversité et ressources

		Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Transport	Véhicules électriques	X		X		X
	Bus et cars décarbonés	X		X		X
	Réduction des déplacements	X				X
	Covoiturage	X				X
	Vélo et transport en commun	X				X
	Fret décarboné et multimodalité	X		X		X
	Efficacité et sobriété logistique	X				X
	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	X		X		X
	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	X	X	X	X	X
Bâtiments	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	X				
	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	X				
	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	X				
	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	X				
Energie	Electricité renouvelable	X	X	X		
	Biogaz	X	X	X		
Industrie	Réseaux de chaleur décarbonés	X		X		
	Grands sites industriels	X	X	X	X	X
	Industrie diffuse	X		X	X	X
	Produits bois	X	X	X		
Déchets	Captage de méthane dans les ISDND	X		X		
	Valorisation matière des déchets	X		X		
	Prévention des déchets	X		X		
Agriculture et sols	Changements de pratiques de fertilisation azotée	X	X			X
	Elevage durable	X	X			X
	Gestion des forêts	X	X	X	X	
	Gestion des haies	X	X	X	X	
	Gestion des prairies	X	X	X	X	
	Pratiques stockantes	X	X		X	
	Sobriété foncière	X	X	X	X	
	Bâtiments & Machines agricoles	X				X
Espaces naturels	Points noirs prioritaires de continuité écologique		X			
	Surface en aire protégée		X		X	
	Forêts sous gestion durable	X	X	X	X	
	Restauration des habitats naturels		X		X	
	Réduction de l'usage des phytos		X	X		X
	Agriculture biologique et de HVE		X	X		X
Alimentation	Loi Egalim		X			X
Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau			X	X	
	Protection des zones de captage d'eau		X	X	X	
	Désimperméabilisation des sols			X	X	
Déchets	Mise en décharge	X		X		X
	Taux de collecte	X		X		X

Etape 2 : Le diagnostic global passe par un pré-diagnostic de la part de chaque collectivité participant à l'exercice

Actions à mener

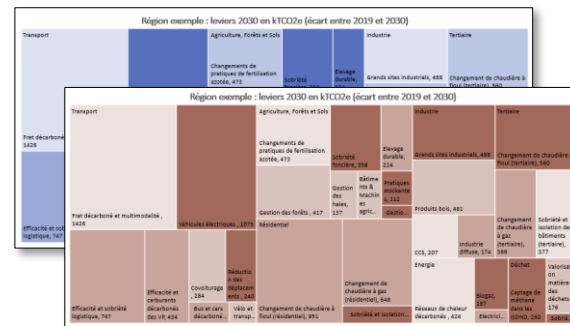
Recueil des actions engagées par chaque collectivité

Transport | Electrification des véhicules particuliers
Exemple pour un EPCI

Label	Action engagée	Chiffres clés
Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voie		
Electrification des flottes détenues par la collectivité	X	X
Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement...	X	X
Mise en place d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les zones de stationnement dédiées dans le PLU/PLUPT		
Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales		
Mise en place d'accompagnement et de communication autour de la mobilité électrique		



Pré-diagnostic par levier des zones fortes et axes de progrès



Ce que cela apporte

Vision concrète de l'action en cours ou contractualisée

Prise de recul pour le débat et enjeux d'approfondissement

L'objectif de cette étape est que chaque collectivité donne sa vision du niveau d'avancement de ses propres actions

Principes de l'approche :

Un diagnostic collectif

Chaque collectivité (région, départements, EPCI) évalue sa propre action sur son périmètre

...sur la base d'actions concrètes

Ne sont prises en compte dans le pré-diagnostic que les actions engagées (réalisées ou contractualisées / « dans les tuyaux » d'ici 2024) et pas les objectifs planifiés

...qui sera compilée dans une synthèse publique

La vision compilée des mesures et diagnostics sera le diagnostic
Emergeront de ce diagnostic les points forts du territoire et les sujets à prioriser et creuser pour atteindre l'ambition 2030

Le recueil des actions engagées se fera sur la base d'une liste d'actions types par levier, selon les compétences des collectivités

Les 43 leviers à activer pour 2030...

		Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Transport	Véhicules électriques	X				X
	Bus et cars décarbonés	X				X
	Réduction des déplacements	X				X
	Covoiturage	X				X
	Vélo et transport en commun	X				X
	Fret décarboné et multimodalité	X				X
	Efficacité et sobriété logistique	X				X
Bâtiments	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	X		X	X	X
	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	X				
	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	X				
	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	X				
Energie	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	X			X	
	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	X				
	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	X				
Industrie	Electricité renouvelable	X		X		
	Biogaz	X		X		
	Réseaux de chaleur décarbonés	X		X		
	Grands sites industriels	X		X	X	X
Déchets	Industrie diffuse	X		X	X	X
	Produits bois	X	X	X		
	Captage de méthane dans les ISDND	X		X		
Agriculture et sols	Valorisation matière des déchets	X		X		
	Sobriété matière des déchets	X		X		
	Changements de pratiques de fertilisation azotée	X	X			X
	Élevage durable	X	X			X
	Gestion des forêts	X	X	X	X	
	Gestion des haies	X	X		X	
	Gestion des prairies	X	X		X	
Espaces naturels	Pratiques stockantes	X				
	Sobriété foncière	X	X	X	X	
	Bâtiments & Machines agricoles	X				X
	Points noirs prioritaires de continuité écologique		X			
Alimentation	Surface en aire protégée		X		X	
	Forêts sous gestion durable		X	X	X	
	Réduction de l'usage des phytos		X	X	X	
	Agriculture biologique et de HVE		X	X		X
Eau	Loi Egalim		X		X	X
	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau		X		X	
Déchets	Protection des zones de captage d'eau		X		X	
	Désimperméabilisation des sols		X		X	
	Mise en décharge		X			X
	Taux de collecte		X			X

...reposent sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs, dont les collectivités qui peuvent mener plusieurs actions

~150

Actions-types répertoriées

Classées par :

- Levier de décarbonation (panorama des leviers), de biodiversité et de gestion des ressources
- Périmètre de compétence (région, département, bloc communal)

Plus de précisions dans l'annexe « Liste des actions types répertoriées »

Illustration de la liste d'action (1/2) : Actions des collectivités sur le levier « Rénovation des bâtiments »

	Type d'action	Action	R	D	I	C
Tertiaire	Actif propre	Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire	X	X	X	X
	Actif propre	Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, etc.)	X	X	X	X
	Actif propre	Construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérent avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière**	X	X	X	X
	Incitation financière	Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov	X	X	X	X
	Accompagnement	Mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier (ex. identification de quartiers, animation, dispositifs d'aller vers, mises en relation...)			X	X
Résidentiel	Accompagnement	Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique (ex. annuaires, promotion des acteurs locaux, mises en relation / partenariats, aides aux acteurs...)	X		X	X
	Accompagnement	Mesures de communication et sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation	X	X	X	X
	Accompagnement	Structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation, notamment via l'ouverture d'un espace France Renov	X	X	X	X
	Accompagnement	Intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat - OPAH			X	X
	Actif propre	Rénovation du parc immobilier résidentiel détenus par la collectivité	X	X	X	X

**Action applicable également au levier « Sobriété foncière »

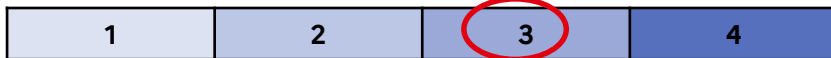
Illustration de la liste d'action (2/2) : Actions des collectivités sur le levier « Augmentation des aires protégées »

Type d'action	Action	R	D	I	C
Norme	Sur la base des outils fonciers et réglementaires existants, extension du réseau d'aires protégées et de protection forte	X	X	X	X
Accompagnement	Sur la base du plan d'actions territoriale pour les aires protégées, renforcement de la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte	X	X		
Norme	Garantie de la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adapté aux enjeux des aires protégées			X	X
Accompagnement	Favorisation et accompagnement des citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées	X	X	X	X
Accompagnement / Incitation financière	Valorisation des services rendus par les aires protégées et mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour leur financement	X	X	X	X
Incitation financière	Aide financière à la gestion d'aires protégées	X	X		
Accompagnement	Mise en place, formation et animation d'un réseau territorial de gestionnaires d'aires protégées	X	X		
Accompagnement	Création d'un cadre commun de valorisation et de communication des aires protégées du territoire (charte graphique/d'identité, documents de communication...)	X	X		

En complément, sur chaque levier, les collectivités seront en charge d'évaluer l'action collective sous forme de 2 questions

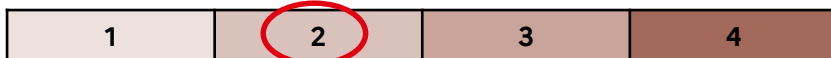
Pour le levier véhicules électriques :

① L'ampleur des actions de la collectivité contribue-t-elle à hauteur des enjeux pour le territoire national en 2030 sur ce levier ?



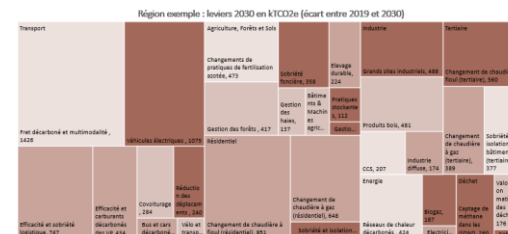
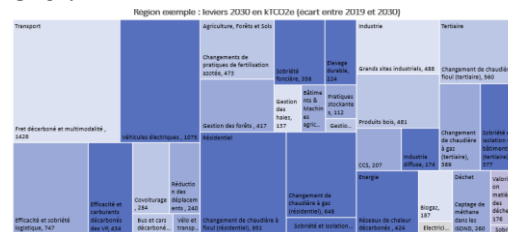
Plutôt non Partiellement non Partiellement oui Plutôt oui

② Les actions portées par l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, citoyens) sont-elles à la hauteur des enjeux pour le territoire national en 2030 sur ce levier ?



Plutôt non Partiellement non Partiellement oui Plutôt oui

Résultat du pré-diagnostic sur tous les leviers :



Pour ce faire, chaque collectivité doit remplir le tableau d'actions permettant de recueillir les actions et son pré-diagnostic

Actions						
Indiquez le type d'actions mises en œuvre, en cours de mise en œuvre ou planifiées sur votre territoire						
Si l'action est considérée comme non pertinente pour le territoire, ou qu'aucune action n'est considérée déjà / en cours de mise en œuvre, il n'est pas nécessaire de renseigner les actions en cours (colonne L)						
Famille	Thème	Levier	Type d'action	Action	Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ?	Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ?
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Actif propre	Electrification des flottes détenues par la collectivité	☆	●
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Infrastructure	Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie	☆	●
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Installation d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU	☆	●
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement...	☆	●
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Accompagnement	Mesures d'accompagnement et de communication autour de la mobilité électrique	☆	●
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Incitation financière	Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge	☆	●

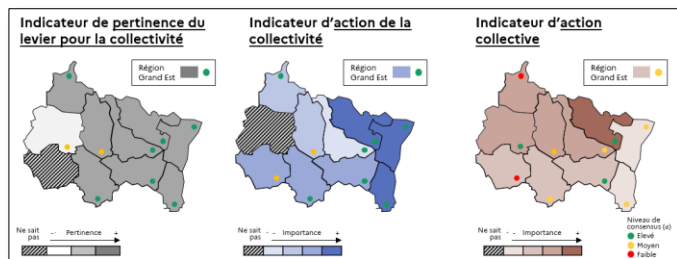
Diagnostic						
Évaluez l'ampleur de l'action de la collectivité, ainsi que l'action de l'ensemble des parties prenantes, sur chacun des leviers						
Indicateurs issus des éléments renseignés dans l'onglet "Actions" et actions "en cours" ou "à venir" de l'onglet "Actions" (colonne L)						
Famille	Thème	Levier	Indicateur de pertinence	Indicateur d'action en cours	L'ampleur des actions de la collectivité contribue-t-elle à hauteur des enjeux pour le territoire régional en 2030 sur ce levier ?	Les actions portées par l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, citoyens) sont-elles à la hauteur des enjeux pour le territoire régional en 2030 sur ce levier ?
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	0/10	N/A		
Mieux se déplacer	Transport	Bus et cars décarbonés	0/10	N/A		
Mieux se déplacer	Transport	Réduction des déplacements	0/10	N/A		
Mieux se déplacer	Transport	Covoiturage	0/10	N/A		
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	0/10	N/A		
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	0/10	N/A		
Mieux se loger	Bâtiments	Rénovation (résidentiel)	0/10	N/A		

- Tableau excel pré-formaté pour faciliter le remplissage
- Un onglet par thème avec l'ensemble des actions-type à renseigner avec les actions concrètes
- Un onglet de diagnostic avec une liste déroulante de choix
- Une synthèse automatiquement remplie pour faciliter la lecture des services de l'Etat en région et de la Région

Etape 3 : Le Préfet de Région et le Président de Région rendront public le diagnostic issu de l'ensemble des retours des collectivités

Actions à mener

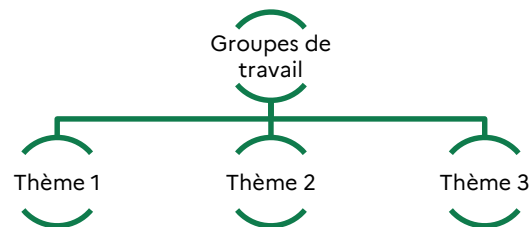
Diagnostic issu de l'ensemble des travaux élaboré par les services de l'Etat en région et la Région



Ce que cela apporte

Vision concrète de l'action en cours ou contractualisée vs. l'étendue des possibles

Proposition de priorisation des sujets pour la phase de débat

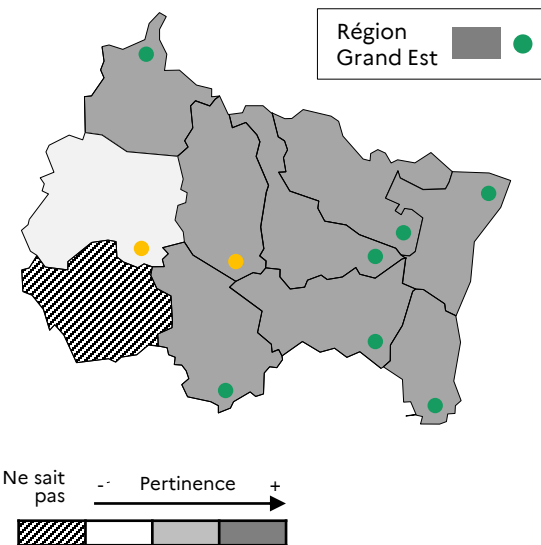


Organisation du débat focalisé sur les enjeux clés issus du diagnostic

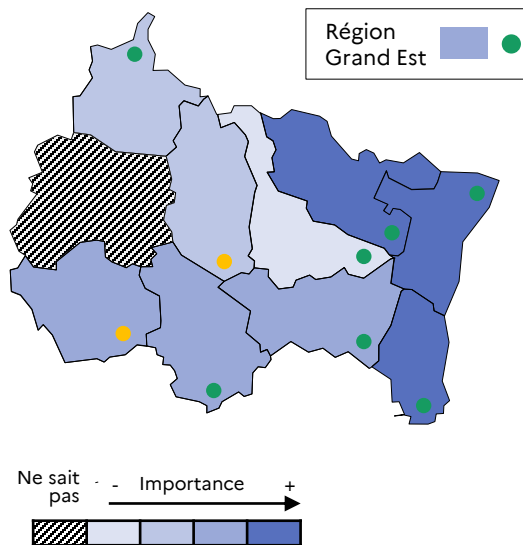
Les services de l'Etat en région reçoivent les tableaux des collectivités et compilent les informations chiffrées recueillies

Exemple pour un levier illustratif

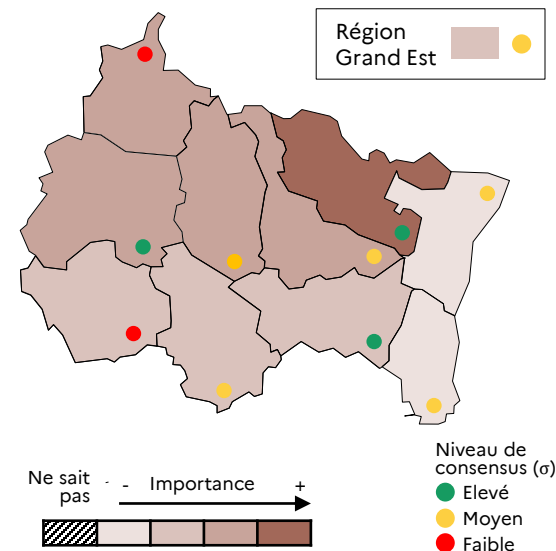
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



Indicateur d'action de la collectivité



Indicateur d'action collective



Pour chaque levier, 3 questions qui peuvent se poser afin d'identifier les points clés du diagnostic à soumettre au débat

Analyse des résultats consolidés par levier

3 types de question soulevées :

1. Les résultats sont-ils similaires entre collectivités ? Quel **niveau de consensus** (ex. écart-type entre résultats) ?
2. Les résultats sont-ils en ligne avec la **connaissance des territoires** ?
3. Pour les territoires les plus concernés par le levier, ou ceux dont les indicateurs sont les plus étonnants, les résultats sont-ils **cohérents avec l'action décrite par la collectivité** ?



Identification des points clés du diagnostic et rédaction du document qui sera rendu public en vue du débat

- Forces de l'action territoriale dans la région
- Axes d'amélioration pour l'action territoriale et collective – en particulier
 - Sur les leviers à plus gros enjeux (ex. issus du panorama des leviers)
 - Sur les leviers avec un plus gros écart par rapport à l'enjeu

Les conclusions de ce diagnostic pourront permettre de structurer le débat à venir

La forme des débats est laissée à l'appréciation des animateurs

Ce débat est mené au niveau régional, mais peut être dupliqué à des mailles infrarégionales

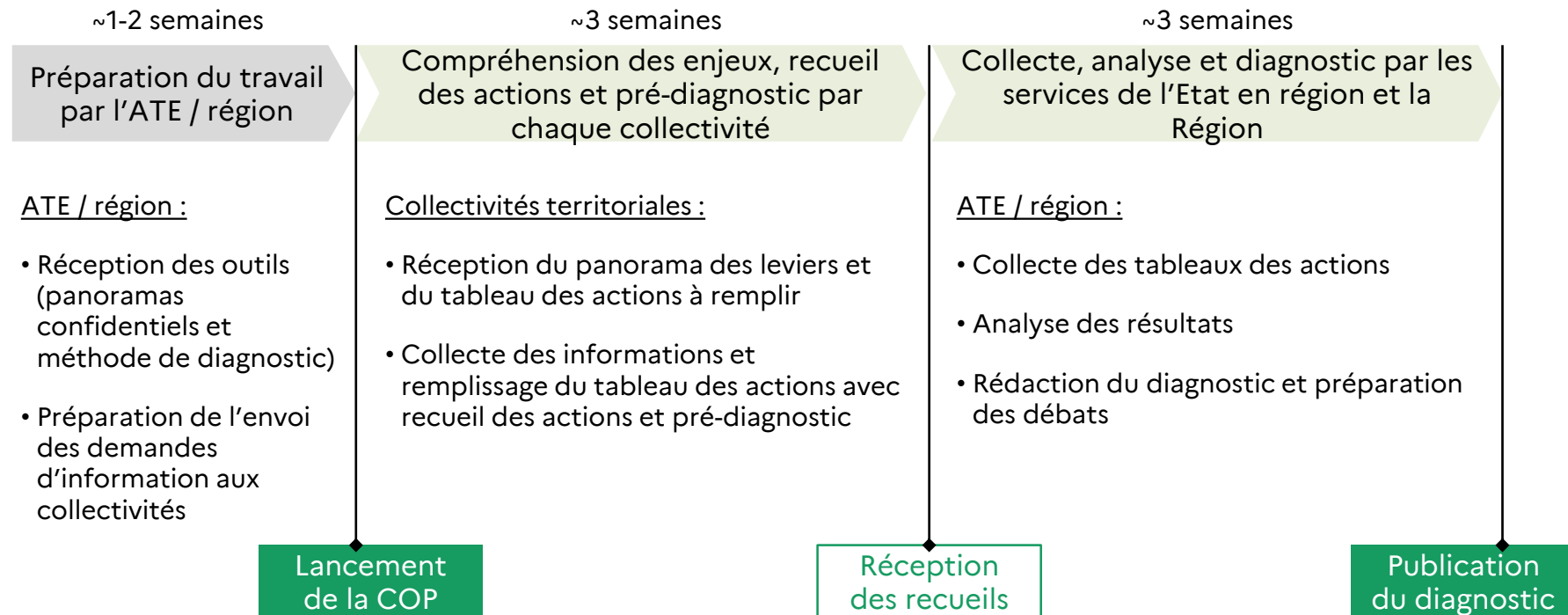
Ces débats sont l'occasion d'associer les élus locaux et représentants des secteurs économiques et associatifs

En parallèle, les conclusions nourrissent le travail de l'ATE avec les collectivités, pour chaque levier et l'ensemble des actions associées

Exemple d'organisation du débat en groupes de travail autour de :

- Des groupes de travail thématiques, sur la base des leviers pour lesquels a été diagnostiqué un fort impact et/ou retard, pour identifier concrètement les freins et actions envisagées
- Des autres groupes de travail sur des thématiques transverses comme le financement, emplois et compétences, le digital...

Calendrier indicatif de la phase de diagnostic



Prochaines étapes

- Recevoir vos retours, suggestions ou questions et adapter l'approche le cas échéant
- Finaliser la préparation des réunions de lancements des COPs

En cas de question ou suggestion sur l'approche

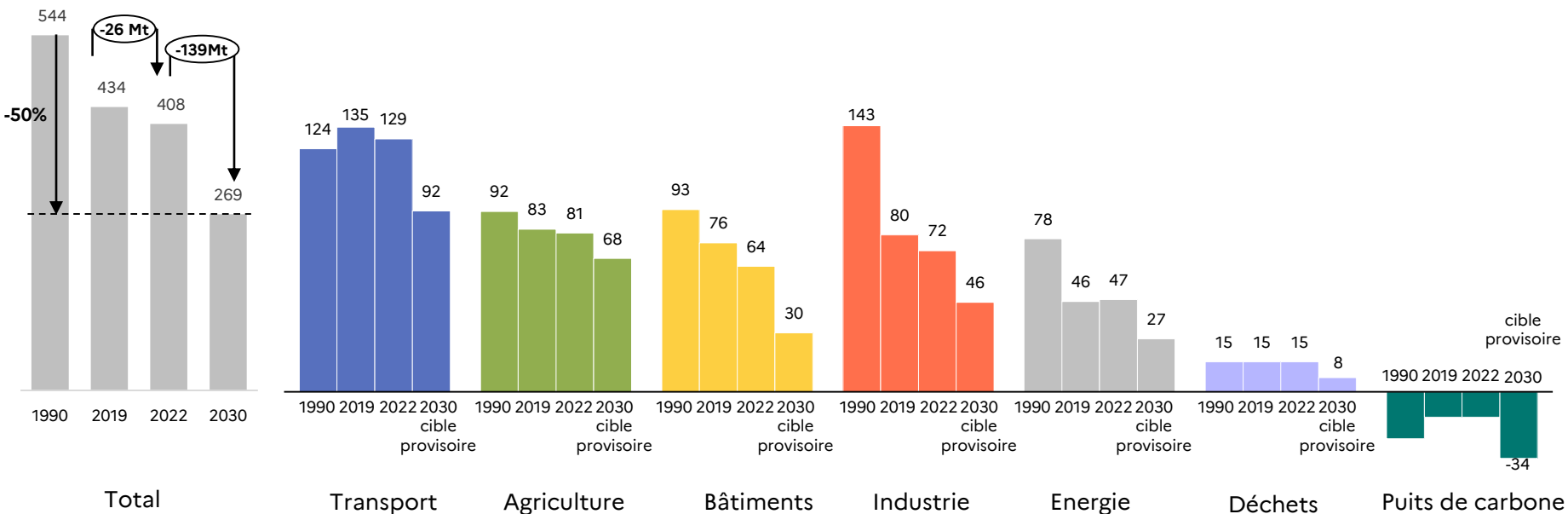
Adresse contact

planification-territoires@developpement-durable.gouv.fr

Zoom sur la méthode de régionalisation du panorama des leviers

Origine du panorama des leviers national : Pour atteindre la cible des engagements européens en 2030, l'ensemble des secteurs sont mis à contribution

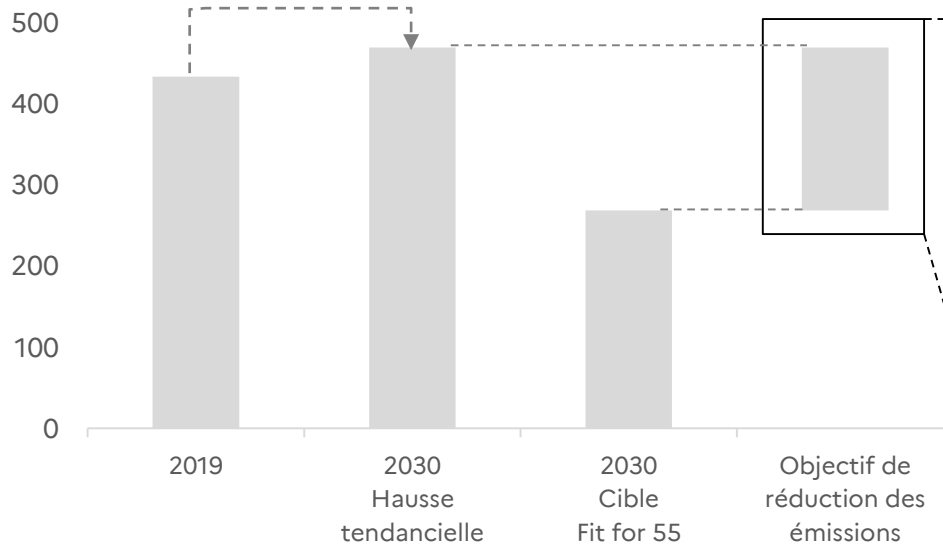
Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES (en MtCO₂e)



Le SGPE a fixé une vision nationale des leviers de réduction de GES nécessaires à l'atteinte des objectifs 2030

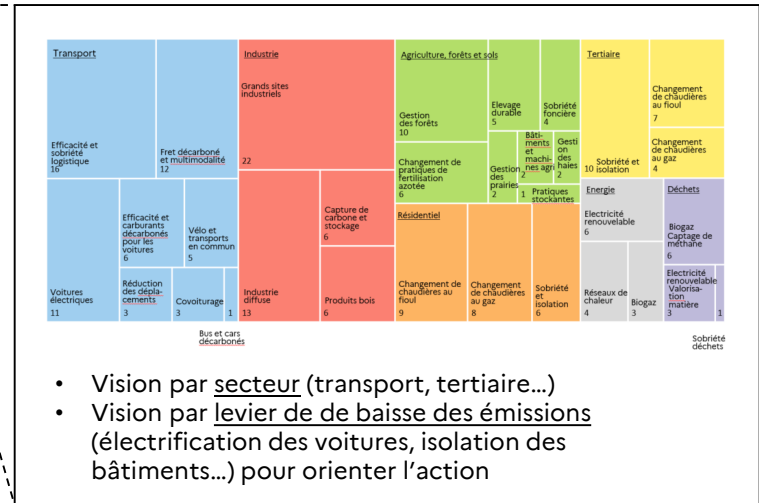
L'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030...

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES, en MtCO₂e



...a été décliné en leviers de décarbonation par la planification écologique

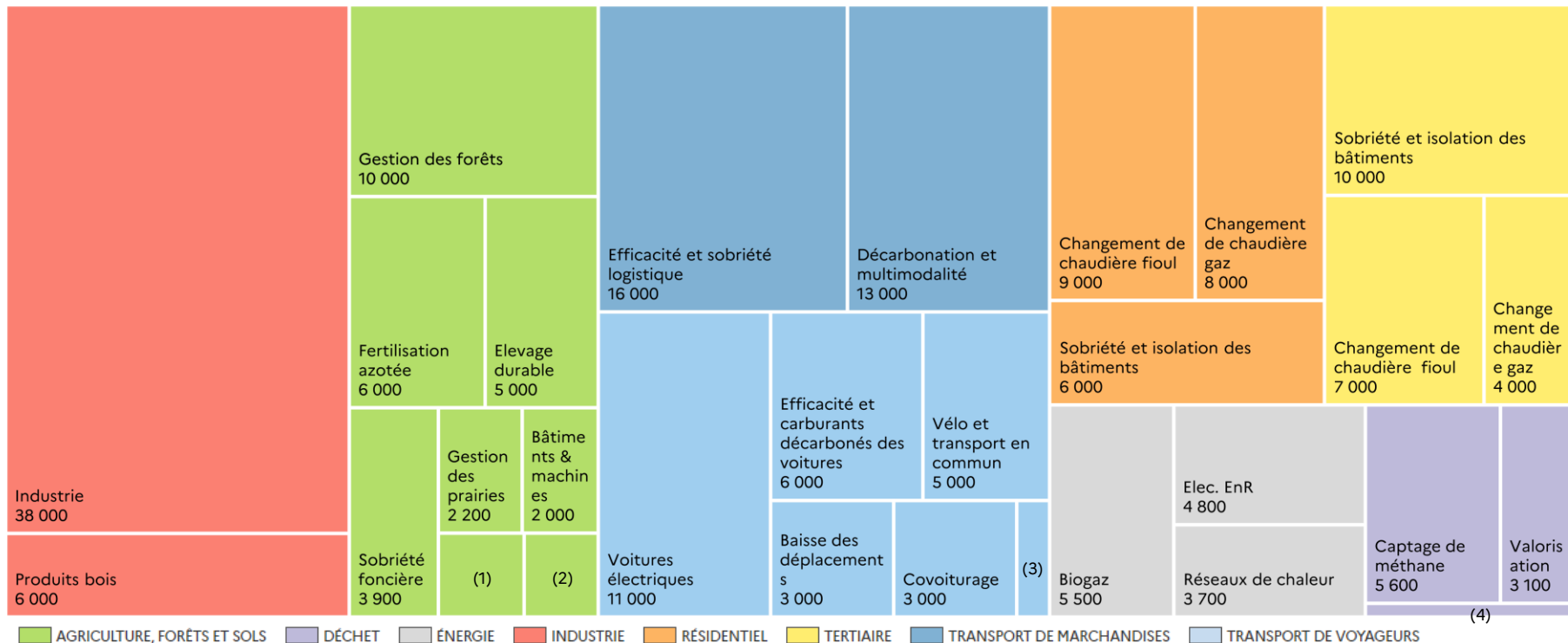
Panorama des leviers national



- Vision par secteur (transport, tertiaire...)
- Vision par levier de baisse des émissions (électrification des voitures, isolation des bâtiments...) pour orienter l'action

Panorama des leviers de décarbonation au niveau National

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Gestion des haies : 1500 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes : 1300 ktCO₂e. (3) Bus et cars décarbonés : 800 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets: 600 ktCO₂e.

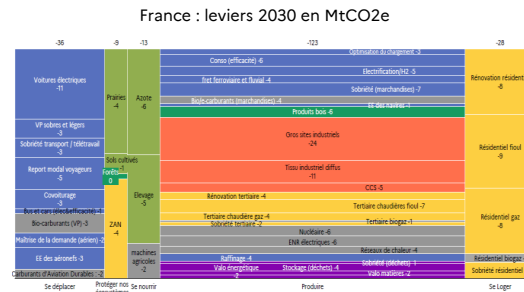
Détail de la méthode : Cette vision résulte de l'étude des leviers de décarbonation à l'échelle nationale

Quantification des leviers nécessaires pour tenir nos objectifs CO2 en 2030...

- Elaboré d'abord à partir de trajectoires physiques (# de machines, # de kms, # déplacements, # de rénovations, de flux d'énergie et de matière..)
- Partagées avec les parties prenantes ; Co-construits en interministériel
- En lien permanent avec les travaux de concertation et de modélisation de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
- Quantifiés en gain d'émissions CO2e entre 2019 et 2030

... représenté sous la forme d'un graphique appelé « Panorama des Leviers »

... et toujours évolutif au fil de l'actualisation des chiffrages (nouvelle version en cours)



- Impliquant certains choix méthodologiques simplificateurs sur les enjeux forêts et ENR, éminemment complexes

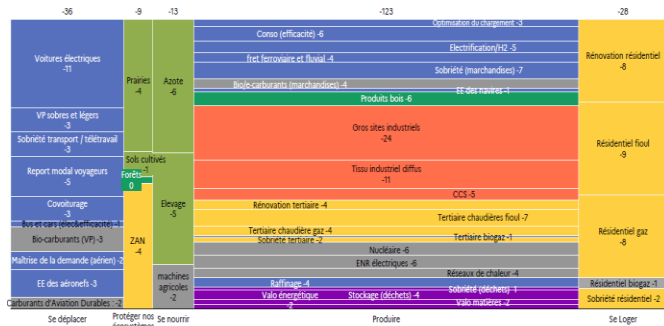
- Intégration des nouveaux inventaires GES calculés par le CITEPA selon de nouvelles méthodes (impact attendu sur les puits de carbone, l'agriculture et dans une moindre mesure l'industrie)
- Prise en compte des nouveaux calculs de modélisation de la SNBC (« run 3 » en cours)
- Affinage des hypothèses au fil de travaux interministériels et des remarques des parties prenantes
- Ces évolutions à la marge n'empêchent pas les travaux de déclinaison régionale

Détail de la méthode : Les leviers liés aux soutes ont été supprimés et d'autres ont été regroupés pour faciliter la régionalisation

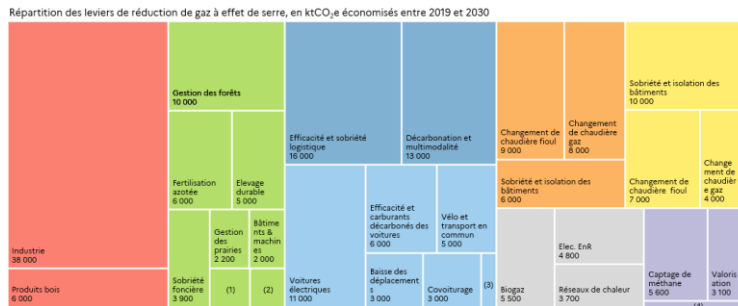
52
leviers

30
leviers

France : leviers 2030 en MtCO2e



France : leviers 2030 en MtCO2e



- Retrait des leviers liés aux soutes (aérien, navires)
- Regroupement de certains leviers pour faciliter la régionalisation – ex. optimisation et chargement des poids lourds, électrification des poids lourds et fret ferroviaire et fluvial en « fret décarboné et multimodalité »

Détail de la méthode: la cible du panorama des leviers régional peut différer des analyses territoriales réalisées – discutons-en!

Des périmètres spatio-temporels qui peuvent varier

Les choix du SGPE, pour garantir une cohérence analytique sur l'ensemble du périmètre

- Comparaison 2019 (année pour laquelle les données sont disponibles pour tous les secteurs à l'échelle nationale) - 2030
- Emissions domestiques + soutes + UTCATF
- Périmètre Kyoto (Hexagone, Corse et OM UE)
- Inventaires Secten ed. 2022

D'autres choix sont possibles à d'autres échelles!

- Utilisation de données plus récentes post-COVID
- Inclusion de données d'empreinte (émissions non domestiques, importées) sur certains secteurs (e.g. alimentation)
- Inventaires Secten ed. 2023

Une approche descendante insuffisante pour appréhender certaines particularités locales

Le SGPE part d'un calcul moyen national pour le répartir avec la clé la plus pertinente disponible

Les gains d'émissions réels dépendent cependant d'une multitude de paramètres locaux

- *Contexte pédo-climatique*: leviers biomasse (haies, agroforesterie, pratiques stockantes), leviers azote, impact de la rénovation sur les dépenses énergétiques..
- *Pratiques locales*: e.g. choix du type d'engrais azotés, structure de la mobilité quotidienne, modèle d'élevage, collecte des déchets organiques, pénétration du vrac...
- *Existence ou non de l'infrastructure*: fret ferroviaire et fluvial, nature exacte du bâti, nature des assolements agricoles (plus ou moins propice au bio ou aux couverts intermédiaires)

Des objectifs locaux (SRADDET) qui peuvent différer de la SNBC

Certains sont plus ambitieux... d'autres moins!

- Sur le bio, sur le report modal, sur l'électrification des flottes...

Certains objectifs régionaux peuvent logiquement paraître aller à rebours des objectifs nationaux et néanmoins se justifier

- Limiter la décapitalisation des cheptels sur les territoires en voie de céréalisation
- Contrôler l'extension des méthaniseurs sur les territoires déjà bien équipés

Le plan national ne s'impose pas en local, seule la tenue de nos objectifs globaux est obligatoire

Régionalisation du panorama des leviers : Des clés de répartition simples ont été utilisées pour répartir l'effort entre régions

Critères de choix de la clé de répartition

- ✓ Simple et objectivable
- ✓ Donnée disponible à la maille régionale sur l'ensemble du territoire issue de sources de référence
- ✓ Dans la mesure du possible, donnée 2019, pour se comparer à l'année de départ du panorama des leviers (2019)



Illustration avec le levier électrification des véhicules particuliers

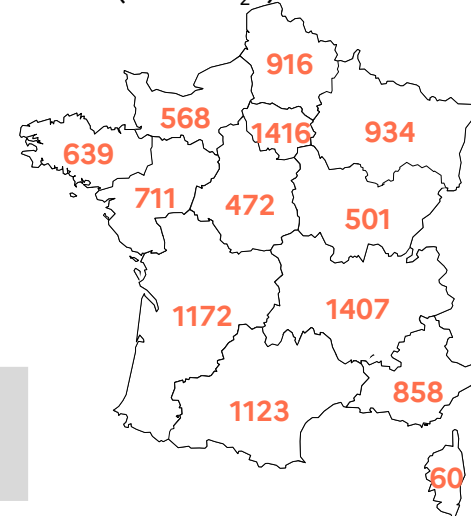
Objectif national de baisse des GES entre 2019 et 2030



Clé de répartition :
parc de voitures
thermiques
(>5 ans) en 2019

Exemple : en 2019, parc de voitures particulières > 5 ans de XX M de véhicules, soit YY% du parc national (source CGDD/SDES), soit un objectif de 11 MtCO₂e x YY% = ZZ MtCO₂e évités

Vision régionalisée de l'objectif national (en ktCO₂e)



Si votre expertise permet d'identifier une autre clé de répartition, merci de contacter le SGPE. Si l'expertise commune valide une clé plus pertinente ou plus fine, celle-ci sera modifiée dans l'ensemble des régions. Pour mémoire, une clé de répartition ne doit pas traduire une caractéristique territoriale, celle-ci étant du registre du débat

Clé de répartition entre l'échelon national et l'échelon régional

Synthèse des clés utilisées

Levier	Clé de répartition régionale	Source
Voitures électriques	Parc de véhicules thermiques (>5 ans)	CGDD/SDES
Efficacité et carb. décarbonés VP	Parc de véhicules thermiques (>5 ans)	CGDD/SDES
Bus et cars décarbonés	Parc de bus et cars thermiques	CGDD/SDES
Réduction des déplacements	Population	INSEE
Covoiturage	Population	INSEE
Vélo et transports en commun	Population	INSEE
Fret décarboné et multimodalité	Tonnes-km marchandises ¹	CGDD/SDES
Efficacité et sobriété logistique	Tonnes-km marchandises ¹	CGDD/SDES
Sobriété et isolation (résidentiel)	Consommation d'énergie finale dans le résidentiel	CGDD/SDES
Chaudières fioul (résidentiel)	Logements chauffés au fioul (résidences principales)	INSEE
Chaudières gaz (résidentiel)	Logements chauffés au gaz (résidences principales)	INSEE
Sobriété et isolation (tertiaire)	Consommation d'énergie finale dans le tertiaire	CGDD/SDES
Chaudières fioul (tertiaire)	Consommation d'énergie de p. pétroliers dans le tertiaire	CGDD/SDES
Chaudières gaz (tertiaire)	Consommation de gaz naturel dans le tertiaire	CGDD/SDES
Electricité renouvelable	Objectifs de déploiement d'électricité renouvelable	SRADDET ^s
Biogaz	Potentiel de biogaz	ADEME
Réseaux de chaleur	Chaleur carbonée livrée	CEREMA
Industrie	Emissions de GES par région	CITEPA
Captage de méthane dans les ISDND	Emissions de méthane dans le secteur des déchets	CITEPA
Valorisation matière des déchets	Quantité de DMA non valorisée	ADEME
Sobriété matière des déchets	Quantité de DMA produits	ADEME
Fertilisation azotée	Tonnes d'engrais azotés consommés	UNIFA
Elevage	Taille du cheptel	AGRESTE
Bâtiments et machines agricoles	Surface Agricole Utile	AGRESTE
Produit bois	Surface de forêt hors outre mer	IGN
Gestion des forêts	<i>Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts</i>	
Gestion des haies	Surface Agricole Utile	AGRESTE
Gestion des prairies	Emissions liées au retournement des prairies	CITEPA
Pratiques stockantes	Terres arables	AGRESTE
Sobriété foncière	Emissions liées à l'artificialisation des sols	CITEPA

1. Tenant compte des régions de chargement et déchargement

Justification des choix de clés de répartition (1/4)

Levier	Clé de répartition régionale	Rationnel
Voitures électriques	Parc de véhicules thermiques (>5 ans)	Le levier porte sur l'électrification du parc de véhicules particuliers (ambition nationale de 15% de véhicules électriques en 2030), en remplaçant progressivement les véhicules les plus anciens
Efficacité et carb. décarbonés des voitures	Parc de véhicules thermiques (>5 ans)	Le levier porte sur le choix de véhicules légers et décarbonés (autre que l'électrique - ex. biocarburants), en remplaçant progressivement les véhicules les plus anciens
Bus et cars décarbonés	Parc de bus et cars thermiques	Le levier porte sur l'accélération de la décarbonation des transports collectifs par des bus électriques ou au biogaz par exemple
Réduction des déplacements	Population	Le levier porte sur l'évolution de l'organisation collective et des comportements pour réduire les déplacements, que ce soit pour le travail (ex. télétravail) ou les loisirs (ex. tourisme local). A défaut de données identifiées et disponibles à la maille régionale sur le volume de déplacements (ex. passager-kilomètres), la clé de répartition choisie a été la population
Covoiturage	Population	Le levier porte sur le développement du covoiturage, en particulier pour les trajets du quotidien qui ne peuvent se faire autrement qu'en voiture (ambition nationale de 3 millions de trajets quotidiens à horizon 2027 contre 900 000 aujourd'hui). A défaut de données identifiées et disponibles à la maille régionale sur le potentiel de covoiturage, la clé de répartition choisie a été la population
Vélo et transports en commun	Population	Le levier porte sur le développement du vélo (ambition nationale : tripler son usage quotidien) et des transports en commun (RER métropolitain, cars express, intermodalité...) en remplacement de la voiture. A défaut de données identifiées et disponibles à la maille régionale sur le potentiel de remplacement, la clé de répartition choisie a été la population
Fret décarboné et multimodalité	Tonnes-km marchandises	Le levier porte sur la décarbonation du transport routier (électrification, carburants durables...) ainsi que l'accélération du report modal (au niveau national, passage de 10% à 18% de part du ferroviaire et de 2 à 3% de part du fluvial), tous deux agissant sur la réduction ou décarbonation des tonnes-km de marchandises transportées par route. Est pris en compte le transport de marchandise national et international, comptabilisé selon le lieu de chargement et déchargement, où ce levier est le plus actionnable
Efficacité et sobriété logistique	Tonnes-km marchandises	Le levier porte sur la maîtrise de la demande en matière logistique ainsi que le renforcement de l'efficacité des véhicules, tous deux agissant sur la réduction ou diminution de l'impact des tonnes-km de marchandises transportées par route. Est pris en compte le transport de marchandise national et international, comptabilisé selon le lieu de chargement et déchargement, où ce levier est le plus actionnable

Justification des choix de clés de répartition (2/4)

Levier	Clé de répartition régionale	Rationnel
Sobriété et isolation (résidentiel)	Consommation d'énergie finale dans le résidentiel	Le levier porte sur les efforts individuels et collectifs de sobriété sur le chauffage et sur la climatisation ainsi que sur les rénovations profondes permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de performance énergétique. Les deux impactent la consommation totale d'énergie, choisie comme clé de répartition.
Chaudières fioul (résidentiel)	Logements chauffés au fioul (résidences principales)	Le levier porte sur la suppression des chaudières au fioul (ambition nationale de suppression de 75% des chaudières au fioul d'ici 2030). Seules les résidences principales sont considérées dans les chiffres issus du SDES qui font référence.
Chaudières gaz (résidentiel)	Logements chauffés au gaz (résidences principales)	Le levier porte sur le remplacement progressif d'environ 20% des chaudières au gaz (hors pompe à chaleur hybrides) au niveau national et à horizon 2030. Seules les résidences principales sont considérées dans les chiffres issus du SDES qui font référence.
Sobriété et isolation (tertiaire)	Consommation d'énergie finale dans le tertiaire	Le levier porte sur les efforts de sobriété sur le chauffage et sur la climatisation ainsi que sur la rénovation des bâtiments tertiaires (public et privé) permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de performance énergétique. Les deux impactent la consommation totale d'énergie, choisie comme clé de répartition.
Chaudières fioul (tertiaire)	Consommation d'énergie de p. pétroliers dans le tertiaire	Le levier porte sur la suppression des chaudières au fioul dans le parc tertiaire. La clé de répartition utilisée est ainsi la consommation d'énergie issue de produits pétroliers dans le tertiaire.
Chaudières gaz (tertiaire)	Consommation de gaz naturel dans le tertiaire	Le levier porte sur la baisse de chauffage au gaz dans le parc tertiaire. La clé de répartition utilisée est ainsi la consommation de gaz naturel dans le tertiaire.
Electricité renouvelable	Objectifs de déploiement d'électricité renouvelable	Le levier porte sur développement de nouveaux actifs d'électricité renouvelable sur le territoire. Dans l'attente des résultats des Comités Régionaux de l'Energie, la clé de répartition utilisée est celle des objectifs des SRADDETs (avec extrapolations des objectifs lorsque nécessaire, d'après le rapport de Negawatt/Ademe de 2020). <i>Méthode non applicable en Corse – en attente des éléments issus de la PPE en cours de révision</i>
Biogaz	Potentiel de biogaz	Le levier porte sur le développement de la production de biogaz sur le territoire. En absence d'objectif régionaux sur l'ensemble des régions ou de données de référence plus récentes, la clé de répartition utilisée est l'estimation du potentiel de méthanisation de l'étude Ademe / GRDF / GRT-Gaz de 2018.
Réseaux de chaleur	Chaleur carbonée livrée	Le levier porte sur la décarbonation des réseaux de chaleur urbains existants et le développement de nouveaux réseaux. La clé de répartition utilisée est celle de la quantité de chaleur carbonée livrée.

Justification des choix de clés de répartition (3/4)

Levier	Clé de répartition régionale	Rationnel
Industrie diffuse	Emissions de GES par région	Le levier porte sur la décarbonation des sites industriels, y compris grands sites (chaleur biomasse, efficacité énergétique...). La clé de répartition utilisée est celle de leurs émissions telles que calculées par le CITEPA pour l'année 2018 pour laquelle ces émissions sont régionalisées
Captage de méthane dans les ISDND	Emissions de méthane dans le secteur des déchets	Le levier porte sur l'augmentation du taux de captage du méthane dans les lieux de stockage de déchets. La clé de répartition utilisée est celle des émissions de méthane dans le secteur des déchets.
Valorisation matière des déchets	Quantité de DMA non valorisée	Le levier porte sur l'augmentation de la valorisation matière et recyclage des déchets. La clé de répartition utilisée est la quantité de déchets ménagers et assimilés non valorisés
Sobriété matière des déchets	Quantité de DMA	Le levier porte sur la réduction de la quantité de déchets grâce à la baisse de la demande et l'économie circulaire (réemploi ou réutilisation). La clé de répartition utilisée est la quantité de déchets ménagers et assimilés
Fertilisation azotée	Tonnes d'engrais azotés consommés	Le levier porte sur un changement des pratiques de fertilisation azotée (optimisation de l'usage, développement de légumineuses, amélioration des modes d'épandage...). La clé de répartition utilisée est le volume d'engrais azotés consommés
Elevage	Taille du cheptel	Le levier porte sur la baisse des émissions du secteur de l'élevage par une évolution des régimes alimentaires et la transition vers un élevage plus durable, au service des écosystèmes. La clé de répartition choisie est la taille du cheptel
Bâtiments et machines agricoles	Surface Agricole Utile	Le levier porte sur la sortie des fossiles et une meilleure efficacité énergétique pour les bâtiments et engins agricoles, la clé de répartition choisie a été la surface agricole utile

Justification des choix de clés de répartition (4/4)

Levier	Clé de répartition régionale	Rationnel
Produit bois	Surface de forêt hors outre mer	Le levier porte sur la structuration et le développement de la filière bois pour mieux valoriser ses produits notamment feuillus (soutien au développement et à la compétitivité, incitation à l'utilisation du bois comme matériel de construction ou de rénovation). Ce levier est très corrélé à la gestion forestière et c'est pourquoi la clé de répartition utilisée a été la surface des forêts
Gestion des forêts	Surface de forêt hors outre mer	L'état des forêts françaises s'est dégradé de manière beaucoup plus rapide qu'anticipée : augmentation de la mortalité et forte baisse de la capacité de stockage de CO ₂ . Le levier porte sur l'adaptation et la restauration des forêts pour maintenir la capacité des puits forestiers. En absence de données uniformes et comparables sur l'état des forêts en France, l'estimation du gain potentiel national à l'horizon 2030 est théorique et difficilement régionalisable
Gestion des haies	Surface Agricole Utile	Le levier porte sur l'entretien des haies existantes et la plantation de nouvelles haies. A défaut de données identifiées et disponibles à la maille régionale sur le besoin en haies, la clé de répartition choisie a été la surface agricole utile
Gestion des prairies	Emissions liées au retournement des prairies	Le levier porte sur les incitations permettant un moindre retournement des sols des prairies. Les émissions liées au retournement sont mesurées régionalement par le CITEPA, qui fournit ainsi la clé de répartition
Pratiques stockantes	Terres arables	La levier porte sur le développement de couverts intermédiaires (CIVE, CIPAN, CI), dont l'objectif national est de multiplier par deux d'ici 2030, et autres pratiques stockantes de CO ₂ (hors diminution du retournement des prairies et défrichement)
Sobriété foncière	Emissions liées à l'artificialisation des sols	Le levier porte sur l'atteinte de l'objectif de "Zéro Artificialisation Nette" en 2050, soit la réduction du rythme d'artificialisation des sols de 50% sur la prochaine décennie. La clé de répartition est ainsi les émissions liées à l'artificialisation des sols


Zoom sur les leviers de biodiversité et de gestion des ressources

Liste des leviers de biodiversité et ressources

	Leviers	Objectifs nationaux	Sources
Préservation des espaces naturels	Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique	Identifier les points noirs prioritaires d'ici à 2025 et les résorber d'ici à 2030	Stratégie Nationale Biodiversité 2030
	Augmentation de la surface en aire protégée	30% du territoire national en aire protégée dont 10% en protection forte	Stratégie Nationale Biodiversité 2030
	Augmentation de la part des forêts sous gestion durable	100% forêts publiques et identification des forêts privées supplémentaires sous DGD	COP ONF et CNPF Seuil légal PSG de 25 à 20ha
	Restauration des habitats naturels	30% des habitats dégradés d'ici 2030, 20% du territoire (obj. UE)	SNB 2030 (<i>application du règlement européen</i>)
	Accompagnement à la réduction de l'usage des phytos	-50% des usages et des risques par rapport à la période 2015-17 (NODU)	Stratégie Ecophyto (<i>en cours de consultation</i>)
	Contribution du territoire à la trajectoire nationale de développement de l'agriculture biologique et de HVE	21% de la SAU en AB et 50 000 exploitations sous certification HVE en 2030	Planification écologique
Alimentation	Respect des objectifs Egalim dans la restauration collective	50% de produits de qualité et durables, dont 20% issus de l'AB	Lois EGALIM et Climat et Résilience
Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau	Réduction nationale à 2025 de 10% des prélèvements d'eau hors agriculture	Plan Eau
	Protection des zones de captage d'eau	100% des captages sensibles sous plan de gestion pour la sécurité sanitaire des eaux	Stratégie Nationale Biodiversité 2030 et Plan Eau
	Désimperméabilisation des sols	<i>Pas d'objectif à date</i>	Plan Eau
Economie circulaire	Diminution de la quantité de déchets enfouis	Objectif de diviser par 2 la quantité de déchets enfouis entre 2010 et 2025	LTECV
	Augmentation du taux de collecte de certains déchets	100% de tri à la source des biodéchets, 90% de collecte des bouteilles plastiques	Loi AGECE

Préservation
des espaces
naturels

Levier : Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none">• Un point noir est l'intersection entre une continuité écologique identifiée sur un territoire et tout obstacle d'origine anthropique, se traduisant par une rupture réduisant ou empêchant la libre circulation des espèces• L'objectif de ce levier est d'identifier les points noirs régionaux qui doivent être prioritairement résorbés d'ici à 2030, ainsi que les moyens nécessaires.	<p>Objectifs de la COP sur ce levier</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Finaliser l'identification des points noirs prioritaires❑ Préciser la trajectoire de résorption ainsi que les moyens associés	
Objectif national	Données initiales		Clé de répartition régionale
<p>La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Identifier les points noirs prioritaires au sein de chaque région d'ici 2025• Résorber 100% de ces points noirs d'ici 2030	<ul style="list-style-type: none">• Pas de données disponible au niveau national, l'identification par les régions devant se tenir d'ici 2025• Des données peuvent parfois être disponibles dans les SRADDET et/ou les SRB		<p>Non applicable : 100% des points noirs prioritaires devront être résorbés</p>
			

Préservation
des espaces
naturels

Levier : Augmentation de la surface en aires protégées, dont les zones sous protection forte

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif de ce levier est d'augmenter la surface d'aires protégées, dont celles sous protection forte, afin de disposer d'un réseau cohérent et à la gestion améliorée Ce levier doit participer à l'élaboration de plans d'action territoriaux sur les aires protégées et à leur mise en œuvre d'ici à 2030
----------------------	--

Objectif national
<p>La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 30% des terres et des mers protégées d'ici 2030 10% des terres et des mers sous protection forte d'ici 2030 100% des régions disposant d'un plan d'action territorial sur les aires protégées d'ici 2030

Données initiales
<ul style="list-style-type: none"> Surfaces terrestres et maritimes protégées, par département, dont les surfaces sous protection forte Minimum surfacique de ZPF en mer à atteindre d'ici 2027 Potentiel de classement et/ou trajectoires parfois disponibles dans les SRB

Clé de répartition régionale
<ul style="list-style-type: none"> Une répartition indicative de la surface de zones sous protection forte est proposée au prorata des surfaces protégées actuelles Les objectifs de zones maritimes sous protection forte sont établis dans le cadre des débats autour de la planification des façades maritimes, avec un minimum surfacique à atteindre d'ici 2027



Objectifs de la COP sur ce levier

- ❑ Disposer aux niveaux national et territorial d'un **réseau d'aires protégées cohérent, étendu et géré** au bon niveau
- ❑ Préciser la **trajectoire de classement de nouvelles aires protégées, dont les zones sous protection forte**, ainsi que la gestion et les actions associées

Préservation
des espaces
naturels

Levier : Augmentation de la part de forêt sous gestion durable

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none"> Est considérée sous gestion durable une forêt publique ou privée dotée d'un document de gestion durable (DGD), quel qu'il soit et que cela soit volontaire ou non
----------------------	---

Objectif national
<p>Le contrat d'objectifs et de performance respectifs de l'ONF et du CNPF prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100% des forêts de l'Etat 98% des forêts des collectivités territoriales dotées d'un DGD d'ici 2021 <p>La loi contre le risque incendie a porté de 25 à 20ha le seuil légal pour qu'une forêt privée doive obligatoirement être couverte par un Plan Simple de Gestion (PSG)</p>

Données initiales
<ul style="list-style-type: none"> Surfaces de forêts privées et publiques dotées d'un DGD pour chaque région

Clé de répartition régionale
<ul style="list-style-type: none"> 100% des forêts publiques dotées d'un DGD d'ici 2030 100% des forêts privées entre 20 et 25ha qui doivent être obligatoirement dotées d'un PSG Non applicable pour les forêts privées de moins de 20ha



Objectifs de la COP sur ce levier

- Identifier les forêts privées nécessitant une gestion et des interventions (dépérissement, vulnérabilité...) et devant donc être dotées d'un DGD

Préservation
des espaces
naturels

Levier : Restauration des habitats naturels

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none"> • Ce levier vise à appliquer le futur règlement européen sur la restauration de la nature • Le contenu de l'accord, tel qu'adopté par le trilogue du 9/11/23, doit être décliné dans un Plan national de restauration, prévu également par la SNB 2030
----------------------	---

Objectif national
<p>La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 prévoit d'appliquer dans un plan national de restauration les objectifs européens qui prévoit des mesures de restauration sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20% des terres et des mers d'ici 2030 - 30% des habitats d'intérêt communautaire d'ici 2030, 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050.

Données initiales
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'habitats communautaires en état défavorable pour chaque région • Des données complémentaires peuvent parfois être disponibles dans les territoires

Clé de répartition régionale
<p>Non applicable dans l'attente du plan national de restauration et des données du prochain rapportage des directives</p>



Objectifs de la COP sur ce levier

- ❑ **Compléter les données disponibles sur les habitats** nécessitant ou ayant déjà fait l'objet d'actions de restauration
- ❑ **Rassembler les informations sur les moyens nécessaires/ disponibles** à la mise en œuvre du futur plan de restauration au sein du territoire et identifier les manques éventuels

Préservation
des espaces
naturels

Levier : Accompagnement à la réduction de l'usage des phytos

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie Ecophyto 2030, en cours de consultation, vise à atteindre une réduction de l'usage et des risques liés aux produits phytosanitaires. Une territorialisation de cette stratégie aura lieu, une fois celle-ci adoptée. Ce levier vise à faire un état des lieux de la situation actuelle et des enjeux sur ce sujet, en amont de cette territorialisation
----------------------	---

Objectif national
La stratégie Ecophyto 2030 prévoit une baisse de 50% des usages et des risques d'ici 2030, matérialisée par une baisse de 50% de la moyenne triennale du NODU par rapport à la moyenne 2015-2017

Données initiales
<ul style="list-style-type: none"> Données de vente de produits phytosanitaires (BNVD) à l'échelle du département

Clé de répartition régionale
<i>Non applicable dans l'attente de la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030, une fois celle-ci adoptée</i>

Note : Le NoDU pondère la quantité vendue de chaque substance active par une dose normative calculée pour chaque substance active. Il correspond à un nombre de traitements appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures, à l'échelle nationale. Des travaux seront réalisés pour décliner régionalement le NODU, les données transmises sont indicatives

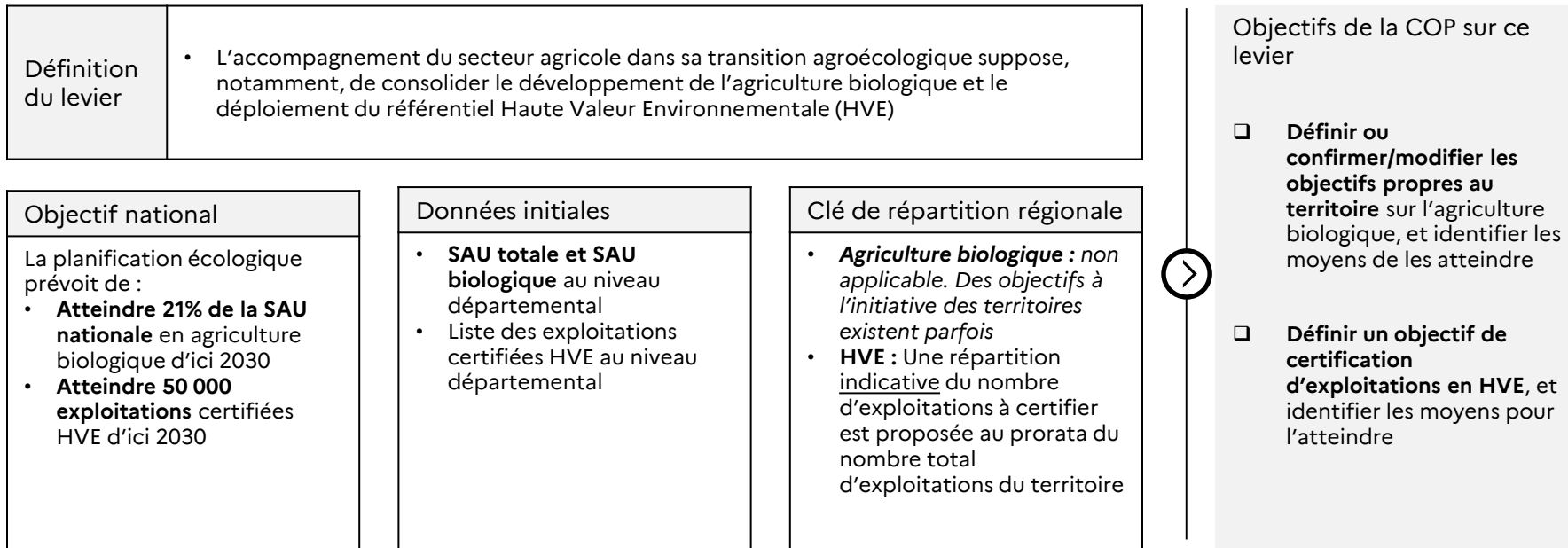
Objectifs de la COP sur ce levier

- ❑ Préparer la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030 en identifiant les moyens mobilisables dans les collectivités pour contribuer à la baisse des usages et des risques liés à ces produits



Préservation
des espaces
naturels

Levier : Contribution du territoire à la trajectoire nationale de développement de l'AB et de HVE



Alimentation

Levier : Respect des objectifs Egalim dans la restauration collective

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none"> • Un seuil minimal de produits durables et de qualité ainsi que de produits bio doivent être respectés dans la restauration collective • La plateforme « Ma Cantine » a vocation à recueillir les données permettant d'évaluer le respect de cette obligation. Malgré un taux de renseignement insuffisant, il semble que, à date, l'obligation ne soit respectée que dans de rares cas
----------------------	--

Objectif national
<p>Les lois Egalim et Climat et Résilience imposent obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% de produits durables et de qualité depuis 2022 • 20% de produits bios, parmi ces produits

Données initiales
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de cantines respectant les objectifs, taux de produits durables et de qualité, et de produits bios (données de la plateforme Ma Cantine) • Des données plus précises et/ou complètes peuvent être disponibles dans les territoires

Clé de répartition régionale
<ul style="list-style-type: none"> • 100% de respect des obligations légales



Objectifs de la COP sur ce levier

- ❑ **Identifier les moyens** d'atteindre un taux de renseignement de la plateforme Ma Cantine suffisant pour évaluer le respect des obligations légales sur le territoire
- ❑ **Evaluer le taux réel de respect des obligations légales**
- ❑ **Identifier les freins** à l'atteinte des objectifs Egalim mais aussi les **bonnes pratiques et moyens** permettant de les atteindre

Eau

Levier : Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none"> Ce levier vise à décliner au sein des territoires la baisse prévue au niveau national de 10% des prélèvements en eau L'objectif national s'entend tous usages confondus, sachant que la quantité d'eau pour l'agriculture ne doit pas augmenter, même avec une surface irriguée qui augmente. Il est nécessaire d'avoir une réflexion par usage d'une part, et globale sur l'ensembles des usages d'autre part
----------------------	---

Objectif national
Le Plan Eau prévoit une baisse de 10% des prélèvements, tous usages confondus, au niveau national entre 2022 et 2030.

Données initiales
<ul style="list-style-type: none"> Volumes prélevés par usage et par département de 2017 à 2021

Clé de répartition régionale
Chaque comité de bassin adopte actuellement des objectifs par usage pour atteindre -10% de prélèvements à l'échelle du bassin
Pas de déclinaison régionale



Objectifs de la COP sur ce levier

- Fixer un objectif de baisse des prélèvements** pour le territoire pour contribuer aux -10% de prélèvement par bassin et au niveau national
- Etablir une **trajectoire de baisse par usage** permettant d'atteindre l'objectif global
- Identifier l'ensemble des moyens mobilisables (REUT, technologie...) pour chacun des usages

Eau

Levier : Protection des zones de captage d'eau

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none">Les captages d'eau identifiés comme sensibles doivent être couverts par un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), en application de la directive européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
----------------------	---

Objectif national
Le Plan Eau et la Stratégie nationale pour la biodiversité prévoient que tous les captages sensibles seront dotés d'un PGSSE d'ici 2030

Données initiales
<ul style="list-style-type: none">Liste des captages prioritaires à l'échelle de la communeLa liste des captages sensibles est parfois disponible sur certains territoires

Clé de répartition régionale
100% des captages sensibles dotés d'un PGSSE d'ici 2030



Objectifs de la COP sur ce levier

- Compléter la liste des captages prioritaires** pour établir la liste des captages sensibles
- Etablir la trajectoire** permettant d'élaborer, puis d'appliquer et de suivre un PGSSE pour l'ensemble des captages sensibles du territoire
- Rassembler l'ensemble des données et associer des acteurs** permettant de suivre cette trajectoire

Eau

Levier : Désimperméabilisation des sols

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none"> La désimperméabilisation des sols est une solution fondée sur la nature permettant de restaurer le grand cycle de l'eau en restaurant la capacité d'infiltration à la parcelle. Elle permet d'atteindre les objectifs de stockage d'eau dans les nappes, ainsi que de lutte contre le ruissellement et les inondations. C'est par ailleurs un moyen d'action dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols, traitée dans le cadre des COP (leviers de décarbonation)
----------------------	---

Objectif national
<i>Pas d'objectif spécifique au niveau national, même si le Plan Eau identifie les solutions fondées sur la nature comme une méthode à développer</i>

Données initiales
<i>Pas de donnée spécifique, même si un observatoire de la désimperméabilisation est en cours de développement</i>

Clé de répartition régionale
<i>Non applicable</i>



Objectifs de la COP sur ce levier

- ❑ **Identifier les besoins de désimperméabilisation sur le territoire** dans le cadre de la restauration du grand cycle de l'eau et de la lutte contre l'artificialisation des sols
- ❑ **Fixer un objectif de désimperméabilisation** ainsi que les moyens nécessaires à son atteinte

Economie
circulaire

Levier : Diminution de la quantité de déchets enfouis

Définition du levier	<ul style="list-style-type: none"> Dans la hiérarchie des traitements des déchets, mentionnée dans la Directive européenne (UE) 2018/851 du 30 mai 2018, les opérations d'élimination, telles que le stockage des déchets ou l'incinération sans valorisation énergétique, sont les moins vertueuses. Elles constituent en effet une perte de ressources qui échappent au recyclage et pénalisent le développement d'une économie circulaire.
----------------------	--

Objectif national
<p>La loi n° 2015/992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit de réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010. Cet objectif a été reporté en 2030 dans les chiffres affichés.</p>

Données initiales
<p>Tonnages DMA orientés en stockage par département, fournis par l'ADEME</p> <p><i>En attente des volumes de DAE pour compléter l'indicateur</i></p>

Clé de répartition régionale
<p>Application uniforme et indicative de la cible de 50% par région sur la base des données 2010</p>



Objectifs de la COP sur ce levier

- ❑ Comparer les ambitions nationales aux **cibles issues des PRPGD**
- ❑ **Identifier l'ensemble des actions** permettant d'améliorer la prévention et la valorisation des déchets avant stockage

Economie
circulaire

Levier : Augmentation du taux de collecte de certains déchets

<p>Définition du levier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le présent levier vise à améliorer la collecte pour recyclage des bouteilles en plastique et le tri à la source des biodéchets La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), fixe à la France un objectif de taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique de boisson de 77 % en 2025 et de 90 % en 2029. La même loi vise la généralisation du tri à la source des biodéchets dans tous les territoires à partir de 2024. 			<p>Objectifs de la COP sur ce levier</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Identifier les EPCI n'ayant pas mis en place de dispositifs de tri à la source des biodéchets (à l'ensemble des habitants) ❑ Identifier les actions à mener pour améliorer la collecte de bouteilles en plastique et sécuriser l'atteinte des objectifs nationaux et européens ❑ Préciser les objectifs 2030 de collecte pour recyclage par région
<p>Objectif national</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture de 100% des EPCI par des dispositifs de tri à la source des biodéchets Cible de 90% de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique en 2029, prolongé ici en 2030 	<p>Données initiales</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste des EPCI ayant mis en place un dispositif de tri à la source des biodéchets via l'ADEME Taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique par région via les PPG 	<p>Clé de répartition régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> Cible de 100% de taux de couverture par région pour les biodéchets Cibles 2026 définies par région via les PPG ; prolongement en 2030 en appliquant la cible homogène de 90% pour toutes les régions, sauf pour celles dont l'objectif 2026 était déjà supérieur 		

Liste des actions types répertoriées

Transport | Electrification des véhicules

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Voitures	Actif propre	X	X	X	X
	Infrastructure		X	X	X
	Norme		X	X	X
	Norme			X	X
Bus et cars	Accompagnement	X		X	X
	Incitation financière	X		X	X
	Norme			X	X
	Actif propre	X		X	X

Transport | Transports en commun et vélo

Rôle des collectivités territoriales

Transport en commun

Vélos

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Développement de nouvelles offres de transport	X		X	X
Infrastructure	Développement de lignes régionales et RER métropolitains	X			
Infrastructure	Aménagement des quartiers de gare pour favoriser l'intermodalité et nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)	X		X	X
Incitation financière	Tarifcation du transport en commun	X		X	X
Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun	X		X	X
Infrastructure	Mise en place de voiries cyclables et infrastructure de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo		X	X	X
Infrastructure	Mise en place de services de location ou de prêt de vélos			X	X
Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo	X		X	X
Accompagnement	Soutien et accompagnement à la filière la vente et réparation de vélos	X		X	X
Incitation financière	Aide à l'achat de vélos	X		X	X

Transport | Baisse des déplacements motorisés

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Mise en place de services d'autopartage ou mutualisation de flottes	X	X	X	X
Actif propre	Réduire et verdir les déplacements domicile-travail et professionnels des agents: forfaits mobilité durable, encourager le télétravail, limiter l'avion et la voiture	X	X	X	X
Infrastructure	Favorisation du confort et de la sécurité des cheminements piétons		X	X	X
Norme	Généralisation de stationnement payant			X	X

Transport | Covoiturage

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Déploiement du covoiturage en interne à la collectivité	X	X	X	X
Infrastructure	Mise en place d'infrastructure de covoiturage (points de rencontre, lignes de covoiturage, plateforme de covoiturage...)		X	X	X
Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour du covoiturage	X	X	X	X
Accompagnement	Soutien et accompagnement de la filière covoiturage	X		X	X

Transport | Efficacité et sobriété logistique

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Mobilisation du foncier logistique à proximité des centres de consommation pour diminuer les distances de livraison	X		X	X
Accompagnement	Mesures de communication et sensibilisation à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en termes de transport	X		X	X
Accompagnement	Animation du dialogue sur la mutualisation des chaînes logistiques dans le périmètre de la collectivité	X		X	X
Norme	Numérisation et harmonisation des arrêtés de circulation en cohérences avec les collectivités voisines			X	X
Norme	Recensement, planification et adaptation des aires de livraison au contexte logistique local	X		X	X

Transport | Fret décarboné et multimodalité

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Infrastructure	Développement ou soutien à l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs (hydrogène, GNV...)**	X		X	X
Infrastructure	Priorisation de la régénération des lignes sur les sites portuaires et desservant les entreprises génératrices de trafic	X		X	X
Infrastructure	Développement d'une infrastructure et d'une offre adaptée à la cyclo logistique (ex. aires de livraison dédiées aux vélos-cargos)	X		X	X
Actif propre	Intégration dans les marchés publics de clauses incitatives pour une logistique durable	X	X	X	X
Actif propre	Adaptation et mobilisation du foncier public pour déployer des plateformes de transport combiné, implanter des sites industriels à proximité des axes ferroviaire et fluvial, etc.	X		X	X
Incitation financière	Contribution au financement de projets incitant à la multimodalité	X		X	X
Incitation financière	Aides à l'acquisition de véhicules professionnels à motorisation alternative	X		X	X
Incitation financière	Aides au développement de la cyclo-logistique	X		X	X
Actif propre	Recours aux compétences d'AOM pour organiser la massification des transports (ex. tram-fret)	X		X	X

**Action applicable également au levier « Efficacité et carburants décarbonés des véhicules particuliers »

Tertiaire et résidentiel | Rénovation et sobriété

Rôle des collectivités territoriales

	Type d'action	Action	R	D	I	C
Tertiaire	Actif propre	Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire	X	X	X	X
	Actif propre	Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, etc.)	X	X	X	X
	Actif propre	Construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérent avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière**	X	X	X	X
	Incitation financière	Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov	X	X	X	X
	Accompagnement	Mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier (ex. identification de quartiers, animation, dispositifs d'aller vers, mises en relation...)			X	X
Résidentiel	Accompagnement	Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique (ex. annuaires, promotion des acteurs locaux, mises en relation / partenariats, aides aux acteurs...)	X		X	X
	Accompagnement	Mesures de communication et sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation	X	X	X	X
	Accompagnement	Structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation, notamment via l'ouverture d'un espace France Renov	X	X	X	X
	Accompagnement	Intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat - OPAH			X	X
	Actif propre	Rénovation du parc immobilier résidentiel détenus par la collectivité	X	X	X	X

**Action applicable également au levier « Sobriété foncière »

Energie | Electricité renouvelable et biogaz

Rôle des collectivités territoriales

EnR électrique
Biogaz

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Actions d'efficacité énergétique et de sobriété pour l'éclairage public		X	X	X
Accompagnement	Respect de la réglementation sur l'éclairage			X	X
Norme	Définition de zones d'accélération et remontée au référent préfectoral (mesure loi AER)			X	X
Norme	Mise en place de clauses incitatives dans les PLU et autres documents d'aménagement			X	X
Accompagnement	Développement d'outils d'assistance technique (cadastres, études de potentiel, appui logistique et technique aux porteurs de projet, mises en relation...)	X	X		
Accompagnement	Mesures de communication et mobilisation autour des EnR	X	X	X	X
Accompagnement	Soutien et accompagnement des filières EnR	X	X	X	X
Incitation financière	Prise de participation ou soutien financier aux projets EnR	X	X	X	X
Accompagnement	Elaboration d'un schéma régional biomasse pour mobiliser la biomasse agricole (CIVE, déjections..)	X			
Actif propre	Méthanisation des boues des stations d'épuration**			X	X

**Action applicable également au thème « déchets »

Energie | Réseaux de chaleur renouvelable

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Infrastructure	Création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération			X	X
Norme	Classement des réseaux de chaleur (raccordement obligatoire lors du remplacement du système de chauffage)			X	X
Incitation financière	Financement de développement de réseaux de chaleur, complémentaires aux financements nationaux	X			
Incitation financière	Financement et la réalisation d'études de faisabilité			X	X

Industrie | Décarbonation des sites industriels

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Identification et aménagement / réhabilitation de foncier permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière** et de rationalisation de la gestion de l'espaces	X		X	X
Accompagnement	Cartographie des flux matières du territoire / Évaluation du potentiel des EIT pour faire le lien entre les acteurs (mutualisation des flux)	X	X		
Accompagnement	Soutien et accompagnement des acteurs pour favoriser la création d'écosystèmes industriels autour de la décarbonation (ex. clusters H2, réutilisation de chaleur fatale...)	X		X	X
Incitation financière	Financement de projets de performance énergétique, complémentaires aux financements nationaux (ex. CEE, Fonds Chaleur...)	X			

**Action applicable également au levier « Sobriété foncière »

Sobriété foncière

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Mise à disposition du patrimoine de la collectivité en période de non-utilisation	X	X	X	X
Actif propre	Conduite des opérations de végétalisation en ville : cours d'école, lutte contre les ilots de chaleur urbains, toute action favorable à la « nature en ville »* ***	X	X	X	X
Norme	Régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU : optimisation de l'usage du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction de nouveaux bâtiments, incitations à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs... **			X	X
Norme	Maintien de la vocation agricole du foncier (ZAP, PAENP, Espace Naturel Sensible), notamment dans le plan régional de l'agriculture durable (PRAD)	X	X	X	X
Incitation financière	Achat temporaire de parcelles se trouvant sans exploitant agricole en situation d'acquérir en accord avec les SAFERs	X	X	X	X
Actif propre / Incitation financière	Mise en place d'opérations d'aménagement en recyclage urbain : recyclage des friches, requalification des quartiers dégradés, revitalisation des petites et moyennes centralités...	X	X	X	X
Connaissance	Mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier pour élaborer des stratégies foncières sobres			X	X
Norme	Lutte contre la vacance des logements avec les instruments d'aménagement à la main des collectivités			X	X
Accompagnement	Création ou extension des établissements publics fonciers locaux et les agences d'urbanisme	X	X	X	X

*Action applicable également au levier « Désimperméabilisation en ville »

**Action applicable également au levier « Réduction des déplacements »

*** Action applicable également au levier « Gestion du puit de carbone »

Gestion des forêts et produit bois

Rôle des collectivités territoriales

Gestion des forêts

Produit bois

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Usage du droit de préemption pour les parcelles forestière en vente				X
Connaissance	Identification des forêts "biens vacants et sans maitres"		X	X	X
Actif propre	Usage de la procédure d'incorporation des biens vacants			X	X
Accompagnement	Restauration de l'équilibre forêt – gibier	X	X	X	X
Actif propre	Renouvellement forestier	X	X	X	X
Incitation financière	Investissements forestiers durables	X			
Facilitation	Sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires	X	X	X	X
Norme / Actif propre	Conservation d'arbres morts et d'arbres à cavités pour le maintien de la biodiversité forestière	X	X	X	X
Accompagnement / actif propre	Déploiement du concept de "forêt mosaïque" visant à diversifier les essences et les modes de sylviculture	X	X	X	X
Norme	Respect de la réglementation et de la sensibilisation du grand public pour limiter les départs de feu			X	X
Accompagnement / Incitation financière	Contractualisation avec les coopératives forestières	X	X		
Accompagnement	Promotion des cloisonnements et des modes d'exploitation à faible impact sur les sols	X	X	X	X
Actif propre	Préemption ou achats de forêts privées		X		X
Accompagnement	Soutien à la filière bois d'œuvre	X		X	X
Actif propre	Usage de matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments publics	X	X	X	X
Accompagnement	Contractualisation, pluriannuelle si possible, pour la fourniture de bois	X	X	X	X

Gestion du puit de carbone et bouclage biomasse

Rôle des collectivités territoriales

Bouclage biomasse **Puit de carbone**

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Achat de biomasse issus de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières de la collectivité*	X	X	X	X
Incitation financière	Maintien et accroissement du stock de carbone par les infrastructures agroécologiques (ex. financement de plantation de haies, paiement pour la mise en place ou maintien de pratiques, achats de crédits carbonés auprès des producteurs...)*	X		X	X
Accompagnement	Accompagnement de la végétalisation de l'habitat et des entreprises privées	X		X	X
Connaissance / Actif propre	Recensement des consommations de bois énergie des bâtiments publics et/ou des industries de la région, par nature, provenance et niveau de certification	X	X	X	X
Actif propre	Intégration dans la commande publique des critères de certification en biomasse durable	X	X	X	X
Actif propre	Etude de la faisabilité technique de forages géothermiques comme appui ou substitution à la biomasse dans le mix énergétique des réseaux de chaleur et des bâtiments publics			X	X

*Action applicable également au levier « Gestion des haies »

Biodiversité | Renaturation et restauration des habitats

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Connaissance	Identification des zones à potentiel de restauration (ex. état des lieux de la biodiversité, évolution urbanistique, gain écologique potentiel du terrain...)	X	X	X	X
Actif propre / Norme	Sécurisation du foncier (ex. maîtrise foncière, bail rural environnemental, SAFER, obligation réelle environnementale...) *			X	X
Accompagnement	Information pour les maîtres d'ouvrage sur le dispositif SNC/SNRR et ses intérêts	X	X		
Actif propre	Création d'une entité publique de mise en œuvre des SNC/SNRR	X	X		
Connaissance	Suivi de l'atteinte effective du gain écologique des SNC/SNRR du territoire	X	X	X	X
Connaissance	Qualification et quantification du besoin de compensation du territoire (ex. volume potentiel de compensation, éléments de biodiversités concernés...)	X	X		

*Action applicable également pour le levier « Sobriété foncière »

Biodiversité | Continuités écologiques

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Connaissance	Identification et hiérarchisation des continuités écologiques et des points noirs	X		X	X
Norme	Introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanismes ScoT, PLU, PLUI			X	X
Accompagnement	Accompagnement de la mise en œuvre des projets d'aménagement par la maîtrise d'ouvrage publique locale (ex. passes à poissons, écopoints...)	X	X	X	X
Accompagnement	Fourniture des documents d'aide à la mise en œuvre de solutions concrètes (ex. avantages et inconvénients des actions, grille de niveaux d'ambition, rappel des droits et devoirs des propriétaires et riverains...)	X	X	X	X
Actif propre	Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties les éléments des ouvrages visant à restaurer la continuité écologique			X	X
Actif propre / incitation financière	Restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau identifiés comme prioritaires (PLAGEPOMI, plan de gestion de l'anguille, classement des cours d'eau...)	X		X	X
Accompagnement	Formation des acteurs de l'aménagement du territoire au génie écologique*	X			
Incitation financière	Financement des opérations de restauration des continuités écologiques	X	X	X	X

*Action applicable également pour le levier « Désimperméabilisation »

Biodiversité | Aires protégées

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Norme	Sur la base des outils fonciers et réglementaires existants, extension du réseau d'aires protégées et de protection forte	X	X	X	X
Accompagnement	Sur la base du plan d'actions territoriale pour les aires protégées, renforcement de la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte	X	X		
Norme	Garantie de la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adapté aux enjeux des aires protégées			X	X
Accompagnement	Favorisation et accompagnement des citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées	X	X	X	X
Accompagnement / Incitation financière	Valorisation des services rendus par les aires protégées et mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour leur financement	X	X	X	X
Incitation financière	Aide financière à la gestion d'aires protégées	X	X		
Accompagnement	Mise en place, formation et animation d'un réseau territorial de gestionnaires d'aires protégées	X	X		
Accompagnement	Création d'un cadre commun de valorisation et de communication des aires protégées du territoire (charte graphique/d'identité, documents de communication...)	X	X		

Agriculture et Alimentation

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Promotion de légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective (écoles, collèges et lycées notamment), mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux, déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)	X	X	X	X
Actif propre	Mise en application du menu végétarien hebdomadaire, introduit par la loi EGALIM de 2018 et entériné par la loi Climat et résilience, dans les cantines scolaires, publiques et privées	X	X	X	X
Actif propre	Expérimentation de l'option végétarienne quotidienne en cas de choix multiple	X	X	X	X

Note : actions applicables aux leviers

- Fertilisation azotée
- Elevage durable
- Egalim

Agriculture durable

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Accompagnement	Actions d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture, gérées par les DRAAFs (Stage 21h, PPP, actions de communication, agrément des prestataires...) et/ou en lien avec les DDTs et les SAFERs, notamment pour des projets agroécologiques	X			
Accompagnement	Mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable	X		X	X
Accompagnement	Appui à la structuration de filières durables et locales (mise en relation de producteurs et de vendeurs, animation, intelligence économique, appui aux AAP, accompagnement aux besoins de montée en compétence etc..)	X			
Incitation financière	Incitation au déploiement de MAEC en faveur de la réduction de la fertilisation et/ou de l'usage de produits phytopharmaceutiques, par l'accompagnement des systèmes vertueux (yc élevage durable...) sur les enjeux eau et/ou biodiversité et/ou sol	X		X	X
Incitation financière	Déploiements d'aides à l'investissement pour l'amélioration environnementale dans les exploitations	X			
Incitation financière	Appui à l'investissement en faveur des projets de transitions des établissements d'enseignement agricole	X			

Note : actions applicables aux leviers

- Fertilisation azotée
- Elevage durable
- Produits phytosanitaires
- Bio et HVE
- Gestion des haies
- Gestion des prairies

Elevage durable et gestion des prairies

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Installer des éleveurs pâturant sur les terres des collectivités, (ex. bail rural environnemental en aires d'alimentation de captage ; les prairies naturelles pourraient y être mentionnées) ;	x	x	x	x
Facilitation	S'appuyer sur les projets territoriaux (zones à enjeux eau, projets alimentaires territoriaux, parcs naturels régionaux, GIEE, Natura 2000...) pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromage locaux et issus d'animaux nourris à l'herbe	x	x	x	x
Incitation financière	S'engager dans un dispositif PSE (paiement pour services environnementaux) pour soutenir financièrement les éleveurs maintenant ou développant les prairies, notamment les prairies naturelles	x	x	x	x
Connaissance	Rendre visibles les prairies naturelles et les valoriser (visibilité, via le concours Générale agricole Pratiques agroécologique, par le tourisme...)	x	x		

Agriculture biologique et HVE Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Installation des producteurs en AB ou HVE sur les propriétés des collectivités (ex. bail rural environnemental et clause AB)	X	X	X	X
Accompagnement	Identification des priorités de production du territoire afin de soutenir un développement équilibré entre l'offre et la demande	X	X	X	X
Accompagnement	Appui aux projets territoriaux (zones à enjeux eau, projets alimentaires territoriaux, parcs naturels régionaux, GIEE...) pour encourager les engagements dans la production AB ou HVE	X	X		
Accompagnement	Création et animation des ateliers d'éducation à l'alimentation biologique dans les écoles (ex. ateliers cuisine, des espaces potagers, etc.)	X	X	X	X

Produits phytosanitaires Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Inclusion des critères liés à la réduction des produits phytosanitaires dans les achats de la collectivité, notamment alimentaires	X	X	X	X
Actif propre	Respect de l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades	X	X	X	X
Norme	Intégration de l'enjeu phytosanitaire aux DOCOB et à l'accompagnement des gestionnaires de sites Natura 2000	X			
Connaissance	Cartographie des habitats naturels favorables aux insectes pollinisateurs et les zones à fort enjeux de conservation (ex. espèces protégées...)	X			

Eau | Zones de captage d'eau

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Norme	Garantie de la protection des points de captage sensibles par des PGSSE			X	X
Accompagnement / Incitation financière	Etablissement des contrats de captage entre les financeurs et acteurs/usagers des zones concernées	X	X	X	X
Incitation financière	Lancement des appels à projet de recherche pour anticiper le niveau de dégradation des masses d'eau	X			
Norme	Exercice du droit de préemption sur les terres agricoles situées en proximité d'un point de captage prioritaire				X

Eau | Utilisation de la ressource en eau (1/2)

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Actif propre	Mise en œuvre d'une gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics et autres usages (arrosage des espaces verts...)	X	X	X	X
Connaissance	Mise en place des mesures de suivi des prélèvements (compteurs avec télétransmission...)			X	X
Accompagnement	Mise en place d'une tarification incitative ou communiquer sur les seuils d'alerte de surconsommation incitant à la sobriété			X	X
Incitation financière	Tarifification et un niveau de financement de la gestion de la ressource adéquats			X	X
Accompagnement / incitation financière	Accompagnement et facilitation des projets de réutilisation (REUT, eaux de pluie, eaux grises...)			X	X
Norme	Application du décret fuite			X	X
Accompagnement / incitation financière	Mise en place un suivi et une plan de résorption des fuites			X	X
Accompagnement	Soutien des pratiques sobres en eau pour l'ensemble des usagers dans les instances liées à l'eau et dans les politiques publiques propres	X	X	X	X

Eau | Utilisation de la ressource en eau (2/2)

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Accompagnement	Information et sensibilisation du grand public vers des pratiques plus sobres en eau	X	X	X	X
Norme	Intégration de la question de l'eau dans les enjeux et documents d'urbanisme et d'aménagement			X	X
Accompagnement	Accompagnement des acteurs industriels dans la réduction de consommation et réutilisation des eaux usées traitées	X		X	X
Accompagnement	Accompagnement de la filière agricole dans les changements de pratique de consommation d'eau	X			
Incitation financière	Investissement dans des ouvrages de recharge maîtrisée des aquifères			X	X
Accompagnement / incitation financière	Accompagnement ou mise en œuvre des projets labélisés « solutions fondées sur la nature » (restauration des zones humides, renaturation, restauration des cours d'eau)**		X	X	X

**Action applicable également pour le levier « Aires protégées »

Eau | Désimperméabilisation en ville

Rôle des collectivités territoriales

Type d'action	Action	R	D	I	C
Accompagnement	Valorisation de la désimperméabilisation et inscription dans une approche participative de mise en œuvre (ex. débats, ateliers, outils de communication, participation...)	X	X	X	X
Norme	Intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme			X	X
Incitation financière	Création de critères/bonification dans les soutiens financiers aux propriétaires privés en fonction du taux d'imperméabilisation	X			
Actif propre	Mise à disposition du foncier pour la mise en œuvre d'opérations de désimperméabilisation	X	X	X	X
Actif propre	Mobilisation des outils juridiques permettant de pérenniser les projets dans le temps (ex. maîtrise foncière, protection réglementaire ou contractuelle...)	X	X	X	X

Déchets et économie circulaire

Rôle des collectivités territoriales

Prévention
Valorisation

Type d'action	Action	R	D	I	C
Norme	Lutte contre les dépôts sauvages: collecte et contrôles		X	X	X
Accompagnement	Mesures de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets (lutte contre les imprimés publicitaires, le gaspillage alimentaire...)	X	X	X	X
Incitation financière	Intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets	X	X	X	X
Actif propre	Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri*			X	X
Actif propre	Augmentation de la valorisation énergétique des déchets collectés qui ne peuvent être recyclés**	X	X	X	X
Actif propre	Collecte pour méthanisation ou fertilisation des déchets organiques* **			X	X
Accompagnement	Soutien et accompagnement de la filière déchets*	X		X	X
Accompagnement	Développement d'outils d'assistance technique (mise en relation producteurs / distributeurs...)	X	X	X	X
Norme	Mise en œuvre de la loi AGEC sur la récupération et la valorisation des déchets organiques* ** ***	X		X	
Connaissance	Cartographie des flux des déchets d'activité économique	X	X	X	X

Baisse de l'enfouissement

* Action applicable également pour le levier « augmentation de la collecte de déchets »

**Action applicable également pour le levier « biogaz »

**Action applicable également pour le levier « fertilisation azotée »